REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DE CENTRE
****
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA
****
COMMUNE DE BIBEY

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
CENTER REGION
****
UPPER-SANAGA DIVISION
****
BIBEY COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD
Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux

Réalisé par : ASSOCIATION CORPORATION FOR SOCIAL WELFARE (CSW)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

CSW
Corporation for Social Welfare
Promouvoir la santé et le bien être des collectivités pour un développement global et intégré.

Juin 2022

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX **4**

LISTE DE CARTES **7**

PREFACE ..... Erreur ! Signet non défini.

CHAPITRE I: SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE **13**

I.1 Champ géographique et populations cibles 13
I.2 Plan de sondage 14
I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête 16
I.4 Collecte et analyse des données 17

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BIBEY **11**

II.1 Présentation de la commune 11
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation ..... **Erreur ! Signet non défini.**
II.3. Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles ..... **Erreur ! Signet non défini.**

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES **33**

III.1 Description de la population enquêtée 33
III.2 Approvisionnement en eau potable 35
III.3 Services de santé 47
III.4 Services de l'éducation 56
III.5 Fourniture des services communaux 66

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE **73**

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements 73

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS **85**

BIBLIOGRAPHIE **87**

ANNEXES **88**

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport 88
Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard 88

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

APEE	Association des Parents d'Elèves et Enseignants
CAMWATER	Cameroon water utilities
CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CCD	Cadre Communale de Développement
CEAC	Centre d'Education et d'Actions Communautaires
CMA	Centre Médical d'Arrondissement
Codev	Comité de Développement
COGE	Comité de Gestion
COGES	Comité de Gestion
COSA	Comité de Santé de l'Aire
COSADI	Comité de Santé de District
CQ	Comité de Quartier
CSI	Centre de Santé Intégré
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de la Formation Professionnelle
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PCD	Plan Communal de Développement
PNDP	Programme National de Développement Participatif

LISTE DES TABLEAU

Tableau 1. 1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Bibey 17
Tableau 2. 1 : Nombre des villages de la Commune de BIBEY…… 11
Tableau 2. 2 : Réseau hydrographique 15
Tableau 2. 3 : Types de couverture végétale et principales essences 15
Tableau 2. 4 : Patrimoine faunique 16
Tableau 2. 5 : Rapport de masculinité en 2015 17
Tableau 2. 6 : Répartition de la population par sexe en 2015 17
Tableau 2. 7 : Répartition par groupes d'âge de la population de BIBEY en 2015 18
Tableau 2. 8 : Evolution de la population de Bibey 18
Tableau 2. 9 : Nombre des villages, population et ethnie par village en 2015 20
Tableau 2. 10 : Infrastructures cultuelles 21
Tableau 2. 11 : Principales activités économiques 23
Tableau 2. 12 : État des lieux des points d'eau dans la commune 28
Tableau 2. 13 : État des lieux des formations sanitaires couvrant la commune 30
Tableau 2. 14 : État des lieux des services de l'éducation 31
Tableau 2. 15 Inventaire des services communaux 32
Tableau 3. 1 : Répartition (%) des personnes enquêtées suivant leur lien avec le chef de ménage33
Tableau 3. 2 : Proportion des ménages utilisant une source d'eau publique 35
Tableau 3. 3 : Appréciation de la disponibilité le long de la journée 37
Tableau 3. 4 : Type d'acteurs de remise en service du point d'eau 39
Tableau 3. 5 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service 40
Tableau 3. 6 : Proportion de la population suivant l'appréciation de la qualité de l'eau 42
Tableau 3. 7 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et niveau de satisfaction 42
Tableau 3. 8 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits 43
Tableau 3. 9 : Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de fourniture d'eau 46
Tableau 3. 10 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée 49
Tableau 3. 11 : Proportion de ménages confirmant la disponibilité du matériel 49
Tableau 3. 12 : Coût des soins et appréciation de l'accueil 50
Tableau 3. 13 : Taux d'insatisfaction et raisons de mécontentement 51
Tableau 3. 14 : Actions envisagées par les ménages en vue de l'amélioration du service rendus dans le secteur de la santé : Proportion (%) des ménages selon l'action 53
Tableau 3. 15 : Pourcentage d'enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement 56
Tableau 3. 16 : Proportion de ménage confirmant l'existence d'un établissement par cycle, et la proximité 57
Tableau 3. 17 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement 58
Tableau 3. 18 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement scolaire 60
Tableau 3. 19 : Nombre moyen d'élèves par salle et appréciation de la présence des enseignants 62
Tableau 3. 20 : Proportion (%) des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE 62
Tableau 3. 21 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé 63
Tableau 3. 22 : Proportion de ménages ayant désigné un acteur ayant contribué à la réfection d'un ouvrage endommagé 63
Tableau 3. 23 : Proportion des ménages non satisfaits des services d'éducation, et raisons d'insatisfaction 64
Tableau 3. 24 : Action des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 65
Tableau 3. 25 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 66

Tableau 3. 26 : Demande de services, accueil, et délais de traitement des demandes 67
Tableau 3. 27 : Proportion (%) de ménages estimant long les délais de traitement par service 68
Tableau 3. 28 : Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux 72

LISTE DES FIGURES

Figure 3. 1 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon leur âge 34
Figure 3. 2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon l'âge, et par sexe 34
Figure 3. 3 : Proportion des types de points d'eau disponibles dans le village/quartier 35
Figure 3. 4 : Utilisation d'une source publique 36
Figure 3. 5 : Disponibilité au cours de l'année des sources d'approvisionnement 37
Figure 3. 6 : Proportion de ménages dont le principal point d'eau a subi une panne au cours des 6 derniers mois 38
Figure 3. 7 : Proportion des ménages suivant les délais de réparation des pannes 38
Figure 3. 8 : Intervenants dans la gestion, l'entretien et la maintenance des points d'eau 39
Figure 3. 9 : Proportion des ménages non satisfaites de l'approvisionnement en eau potable 44
Figure 3. 10 : Raisons de la non satisfaction 44
Figure 3. 11 : Répartition (%) des ménages selon le type de formation sanitaire 47
Figure 3. 12 : Répartition (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire 48
Figure 3. 13 : Répartition (%) des ménages selon le type de formation publiquefréquenté 48
Figure 3. 14 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé 51
Figure 3. 15 : Pourcentage d'enfants scolarisés dans la commune 56
Figure 3. 16 : Raisons de la préférence pour l'enseignement privé 57
Figure 3. 17 : Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir un service communal 69
Figure 3. 18 : Proportion (%) de ménages selon la caractérisation des activités de la commune. 69
Figure 3. 19 : Proportion (%) des ménages non satisfaits 70
Figure 3. 20 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction 71

LISTE DE CARTES

Carte 1 : Localisation de la Commune de BIBEY par rapport au département de la Haute Sanaga et au Cameroun 13
Carte 2 : Pyramide des âges de la population de la Commune de BIBEY (1 pour 10 000 habitants) 19

PREFACE

La commune de BIBEY s'est fixée comme principal leitmotiv depuis sa création par décret présidentiel n° 95/082 du 24 avril 1995 de : « pourvoir au bien-être de sa population à la base ». Différents exécutifs se sont attelés d'année en année à la mise en œuvre de cet objectif. Il est temps qu'on s'arrête un tant soit peu pour observer le chemin parcouru, et avoir les échos que nos populations nous renvoient sur le niveau de satisfaction ou non des services à elles rendus par la commune. Le Contrôle Citoyen de l'Action public est dans ce sens un outil pour la promotion du développement local. Un tel instrument est un repère à partir duquel seront planifiées les actions futures à mener afin de relever le niveau de satisfaction dans la Commune.

Nous apprécions à juste titre l'appui que le PNDP nous a apporté au travers l'organisation de la société civile OSC ASW pour mener de manière objective et indépendante ces premières études que nous entendons renouveler au bout d'un certain temps. Les idées, propositions et recommandations qui ont été formulées dans le présent rapport, serviront de pilier au comité de suivi pour le changement mis en place par nos soins, pour s'assurer que les préoccupations de nos populations sont allées dans le bon sens. Nous avons commencé avec les secteurs les plus visibles (l'hydraulique, la santé, l'éducation et les services communautaires). Plus tard d'autres secteurs pourront être intégrés. C'est l'occasion pour nous de savoir sur quel levier agir pour les rendre le mieux satisfait, étant donné qu'au demeurant nous sommes de tout temps à leur service.

Je ne saurai terminer mon propos, sans m'exprimer au nom de la commune de BIBEY et à mon nom propre, ma profonde et sincère gratitude aux populations qui n'ont ménagé ni leur peine ni leur temps pour que cette opération aboutisse. J'invite à s'intéresser vivement à ce rapport et à capitaliser son contenu qui nous servira de boussole pour faciliter et booster le développement local de notre commune. Bonne lecture !

Martin Savom LE MAIRE

RESUME EXCECUTIF

La Loi Constitutionnelle N° 96/06 du 18 janvier 1996 a donné les bases de la décentralisation au Cameroun. Les lois d'orientation de 2004 ont été suivies des premiers transferts de compétences et des ressources en 2010 aux Régions et aux Communes dans les matières nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire et sportif. Ce processus de décentralisation s'est renforcé par la loi n°2019/024 du 24 décembre portant code général des collectivités territoriales décentralisées qui fixe les lois applicables aux communes et aux régions. Ainsi, en matière de transfert de compétences cette lois définit en son titre II, en particulier aux articles 157, 160 et 161 respectivement l'exercice des compétences en matière d'eau, de santé, d'éducation, d'alphabétisation et de formation professionnelle.

Par ailleurs, pour améliorer les conditions de vie des populations et impulser le processus de décentralisation, le Gouvernement a mis en place en 2004 le Programme National de Développement Participatif (PNDP). Et pour faire participer les bénéficiaires à leur développement, le PNDP a initié une étude sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les territoires communaux à travers l'opération ScoreCard.

Cette opération a pour objectif général de capter la perception des populations sur la satisfaction de l'offre des services publics dans quatre secteurs que sont : l'hydraulique, la santé, l'éducation et les services communaux.

Les OSC spécialisées dans les thématiques de dialogue citoyen ont été pour l'accompagnement du PNDP dans cette mission. L'OSC, ASW s'est occupée du lot 1 de la région du centre. Ce lot regroupe un ensemble de six Communes, à savoir : Batchenga, Bibey, Mbandjock, Minta, Monatélé et Nsem.

Les objectifs spécifiques de cette étude se déclinent en 3 points, à savoir :

- Recueillir auprès des populations les dysfonctionnements et les insuffisances dans les secteurs susmentionnés ;
- Obtenir les attentes des populations ;
- Négocier les changements en fonction des besoins exprimés et des projets prioritaires.

La mise en œuvre de ce mécanisme répond à une méthodologie qui se précise en 5 étapes :

- Le tirage de l'échantillon des ménages qui a défini le champ de l'enquête et des ménages cibles, la méthode de sondage et la taille de l'échantillon ;

- Le recrutement et la formation des Superviseurs et des Agents Enquêteurs ;
- La collecte proprement dite ;
- L'exploitation des données ;
- Le plan d'action négocié par Commune.

Les principaux résultats révèlent que la Commune de Bibey est dotée de plusieurs types de points d'eau. Les plus utilisés sont les sources et les forages avec pompe à motricité humaine. Très peu de ménages, soit moins de 1% ont accès au réseau d'adduction d'eau. La majorité des ménages s'approvisionnent à des points d'eau publics, et le constat est plus marqué en milieu urbain, avec 92.8% de ménages, contre 86.6% en zone rurale. Au demeurant, l'augmentation du nombre de points d'eau, l'amélioration de la gestion des points d'eau, et l'amélioration de la qualité de l'eau sont des mesures à mener afin d'augmenter les sources d'approvisionnement en eau dans la commune de Bibey.

Pour ce qui est des services de santé, la majorité de la population (92.2%) préfère se rendre dans des centres de santé publics. Pour les ménages ayant une préférence des centres de santé privés, le choix est principalement dû à l'étroitesse de la distance en milieu rural, et à la disponibilité du personnel et des médicaments, en milieu urbain. Parmi les centres publics disponibles, les CS/CSI sont les plus fréquentés (78%). Par conséquent, l'augmentation du nombre de formations sanitaires, la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires, l'amélioration de la gestion des FOSA, et la réduction les coûts d'accès aux soins de Santé, peuvent davantage contribués à l'offre des soins de santé dans ladite commune.

Quant-au secteur éducatif, les principaux résultats révèlent que le taux de scolarisation est relativement bon. Il est estimé à 75% en milieu urbain, contre 80.3% en milieu rural. Les établissements publics sont généralement les plus fréquentés. Même si l'absence des établissements publics au niveau du second cycle contraint les ménages à s'intéresser aux établissements privés (60%). Comme mesures palliatives adaptées au secteur dans ladite commune, il faudrait : davantage intégrer les élites locales dans le secteur de l'éducation, contrôler la présence régulière des enseignants, et renforcer la gestion financière au sein des établissements scolaires.

Pour ce qui est des services communaux, de nombreux services administratifs sont offerts par la commune, notamment la délivrance des actes (naissance, mariage et décès), la légalisation de documents, et l'aménagement d'espaces verts. Ces services sont rendus dans des délais

variables et nécessitent parfois le payement d'un pourboire comme l'affirment quelques ménages. Le principal axe de changement qui découle de ce constat reste l'amélioration de la gouvernance communale.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La décentralisation constitue un processus de gouvernance au cours duquel, les pouvoirs administratifs, fiscaux et politiques sont officiellement transférés des niveaux centraux vers des entités administratives inférieures. Elle implique des interactions entre les structures verticales du gouvernement, une grande participation du public et que les pouvoirs de décision soient dévolus aux autorités autonomes et dotées d'une responsabilité envers les populations locales. Par conséquent, elle constitue un instrument de renforcement de la démocratie et de la participation citoyenne à la gestion des affaires locales.

La décentralisation est devenue une option politique largement répandue en Afrique même si l'importance du transfert des pouvoirs et de compétences reste très variable dans le temps et d'un pays à un autre. Au Cameroun, alors qu'elle est née de la double colonisation française et britannique, dans la décennie 1920 avec la création des « Native Authorities », et s'est renforcée en 1941 avec la mise en place des communes mixtes urbaines dans les villes de Douala et de Yaoundé. Son évolution la plus prometteuse reste celle du siècle actuel. En effet, après la constitution du 18 janvier 1996 qui fait de la République du Cameroun est un « État unitaire décentralisé », s'en est suivi plusieurs lois sur la décentralisation dès l'aube de ce second millénaire. Il s'agit des lois de 2004 portant sur l'orientation de la décentralisation, celle fixant les règles applicables aux communes et celle fixant les règles applicables aux régions. Ces dernières ont été modifiées et complétés par la loi n°2019/024 du 24 décembre portant code général des collectivités territoriales décentralisées (CTD) qui permet d'harmoniser plusieurs règles applicables aux régions et aux communes. D'après cette succession de lois, la décentralisation représentant au Cameroun tout acte à travers lequel, l'État transfert légalement aux CTD des compétences particulières et des moyens appropriés, ceci dans le but de promouvoir le développement, la démocratie et la bonne gouvernance locale.

L'enjeu majeur de la décentralisation est de promouvoir le développement local en impliquant les populations de la base à la gestion de leurs affaires. Il s'agit d'aller bien au-delà de ce que l'institution communale permettait de faire jusque-là. Et oser franchir le pas décisif d'une grande responsabilisation des populations. Il est question d'inciter les populations à prendre des initiatives au plan local, à s'investir dans la recherche des solutions idoines à leurs problèmes. Bien plus, la forte participation du public dans la prise de décision locale permet d'apparier des services sociaux et décisions publiques aux besoins et aux aspirations locaux et d'accroitre l'équité dans l'utilisation des ressources publiques. Elle se traduit dans la loi n°2019/024 par la possibilité que le gouvernement ait donnée aux autorités des CTD de rendre l'ensemble de leurs

plans actions disponible aux citoyens à travers leurs sites électroniques et en leurs sièges ; et de mettre sous pieds les comités de quartier et de village concourant à la réalisation des objectifs des CTD.

Dans ce contexte de décentralisation, le contrôle citoyen de l'action publique apparaît donc comme toute action de la part des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise l'amélioration de la qualité des services dans les secteurs à travers une appréciation des services rendus par l'investissement public par les populations qui vise à assurer une meilleure gestion des ressources mises à la disposition des Communes. C'est ainsi que le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec la Commune et grâce à l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) a impulsé le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) ou « Citizen Reponting Cards », dénommé Scorecard.

Le présent rapport qui donne le résultat du ScoreCard sera structuré en six parties. Il a débuté par l'Introduction Générale. Le Chapitre I présente la synthèse méthodologique de l'enquête, tandis que le Chapitre II aborde la présentation de la Commune, l'offre publique de Biens et Services en contexte de décentralisation et l'analyse de cette offre de Biens et Services dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et des services Communaux. Le Chapitre III présente les principaux constats relevés dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et des services Communaux. Le Chapitre IV aborde le plan d'actions pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune. La dernière partie est réservée à la Conclusion générale.

CHAPITRE I: SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 12 villages de la commune de Bibey répartis dans deux grands groupements. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune

que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage, l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés à plusieurs degrés pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 180 ménages dans la Commune de Bibey. Cette enquête s'appuie sur 1 grappe. Tous les 180 ménages ont été sélectionnés pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jour étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h,*

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h,*

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune *h*, M_i le nombre de ménages dans la ZD*i*, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment *j* choisi pour la ZD*i* de la Commune *h*.

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* est donnée par :

$$P_{1\text{hi}} = \frac{a_{h \times Mi}}{\sum_i Mi} \times t\text{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h. Donc :

$$P_{2\text{hi}} = \frac{b_{\text{hi}}}{L_{\text{hi}}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{\text{hi}} = P_{1\text{hi}} \times P_{2\text{hi}}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{\text{hi}} = \frac{1}{P_{1\text{hi}} \times P_{2\text{hi}}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de

l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

La collecte des données dans la commune de Bibey est rendu possible grâce au concours de l'Organisation de la Société Civile (OSC) nommée ASW qui s'est attelée dans l'application du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles. Cette OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'ASW et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 24 au 29 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1. 1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Bibey

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	224	Bibey et Metep	180	0	0	0	Enquête pré-cartographiée.
Total			**180**	**0**	**0**	**0**	

Source: Enquête CCAP2, Bibey 2022

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l'ASW, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BIBEY

La commune de Bibey est l'une des principales communes de la région du centre. L'offre publique et le contrôle citoyen de l'action publique dans ladite commune peut se décliner en deux points, à savoir : la présentation de la commune (II.1) et l'offre publique de biens et services en contexte de décentralisation (II.2).

II.1 Présentation de la commune

Une bonne présentation de la Commune de Bibey voudrait que l'on s'attarde sur : sa localisation, son milieu biophysique (climat, sol, relief, hydrographie, flore et faune, carte des ressources naturelles), et son milieu humain (Quelques repères historiques de la Commune).

II.1.1. Localisation de la Commune

La Commune de BIBEY est localisée dans la Région du Centre au Cameroun, partie nord du département de la Haute Sanaga. Elle est limitée :

- au nord par le département du Mbam et Kim (135 kms) ;
- au Sud par la Commune de Minta (47 kms) ;
- à l'Est par celle de Nsem (15 kms);
- à l'Ouest par la Commune de Nanga Eboko (99 kms).

Erigé en arrondissement par décret présidentiel n° 95/082 du 24 avril 1995, cette circonscription administrative couvre une superficie de 4110 km2. Par route, la Commune se trouve à :

- 267 kms de Yaoundé ;
- 99 kms de Nanga Eboko ;
- 47 kms de Minta ;
- et à 165 kms de Bertoua.

La Commune de BIBEY comprend 12 villages répartis dans deux grands groupements tels qu'il ressort du tableau ci-après :

Tableau 2. 1 : Nombre des villages de la Commune de BIBEY

N°	Groupement	Villages (chefferie de 3e degré)
1	BIBEY	Bibea
2		Mimbanga
3		Mbeli(Ekak)
4		Nguinouma
5		BIBEY village (Elinga, Epehang, Bemyé, Mbgoum, Ewang kang)
6		BIBEY centre (Lora, Nkon)

7	**METEP**	Tobe
8		Metep
9		Ndoumba
10		Ngolkong
11		Mekon 3
12		Landi

Source : Données du DPNV, octobre-novembre 2014

Carte 1 : Localisation de la Commune de BIBEY par rapport au département de la Haute Sanaga et au Cameroun

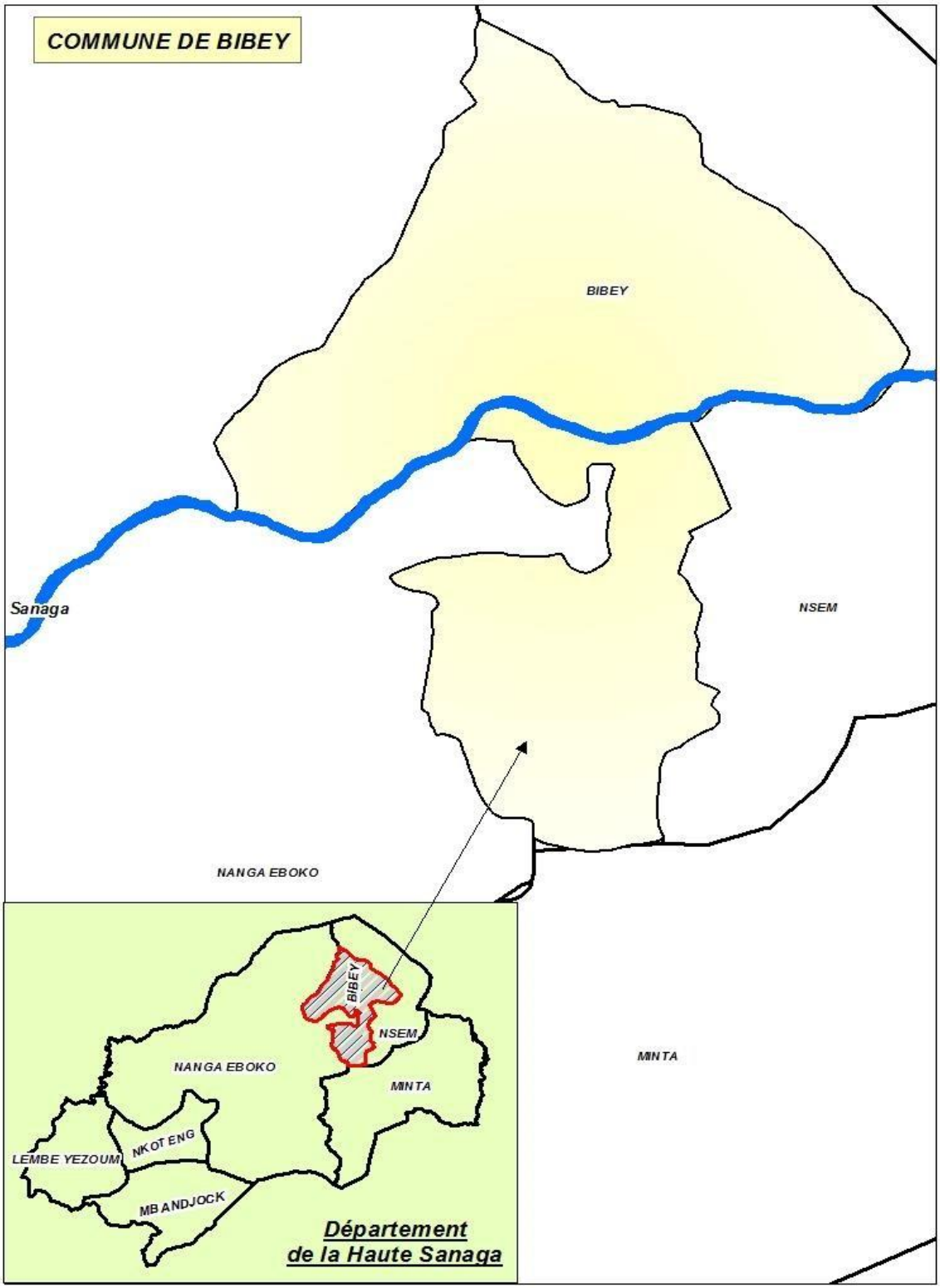

Source : Travaux de l'OAL PROMAC, octobre-novembre 2014

II.1.2. Milieu biophysique (climat, sol, relief, hydrographie, flore et faune, carte des ressources naturelles)

Le milieu biophysique de Bibey est constitué de : climat, sol, relief, hydrographie, flore et faune, carte des ressources naturelles

Le climat : Le périmètre de BIBEY se trouve dans la partie septentrionale de la zone à climat équatorial. Toute cette zone située en dessous du 5eme parallèle nord, est au sud de la position moyenne la plus méridionale du front intertropical. L'alternance des saisons est réglée par deux centres d'action : l'anticyclone de sainte Hélène qui reste au sud de l'équateur pendant l'hiver, le dépasse largement pendant l'été vers le nord et l'anticyclone continental boréal qui couvre le Sahara en hiver. Deux masses d'air sont opposées : l'air continental chaud et sec (Harmattan) et l'air maritime humide, froid et instable (Mousson) dont la limite est appelée Front Intertropical (FIT). D'où la répartition des saisons de la manière suivante : grande saison sèche quand l'épaisseur de la mousson est faible (décembre-février) ; petite saison de pluies (mars - mai) quand le FIT se déplace vers le nord ; petite saison sèche de juin à août quand l'anticyclone subtropical tend vers le nord ; et de septembre à novembre, le recul de cet anticyclone donne lieu à la disparition de l'alizé entrainant la grande saison de pluies. (**Source** : monographie de la DAADER).

Les sols : Les sols sont issus des roches granitiques avec une épaisse couche d'humus en surface. Tout en bordure de la Sanaga, l'on trouve des sols formés à partir d'alluvions récentes et plus ou moins évolués, généralement de texture argileuse. Ils ont un potentiel de fertilité moyen ou bon, mais sont d'une extension limitée. L'on trouve également des sols faiblement latérites et ferralitiques formés sur quartzites, graveleux très perméables et sec à horizon humifères, peu épais et faciles à se dégrader (**source** Atlas du Cameroun, ORSTOM, IRCAM).

Le relief : L'arrondissement de BIBEY comme le département dont il dépend se situe dans la région du vaste plateau du Sud-Cameroun avec une altitude moyenne de 650 mètres. Le relief est peu accidenté, plat et vallonné. De ce vaste plateau, émergent quelques collines abruptes à Metep. Dans ce relief monotone, l'on note la présence de plusieurs sommets. Le type d'exploitation porte sur les cultures et l'habitat. Malheureusement, ce relief reste sous exploité (45%).

L'hydrographie : La Commune bénéficie d'un réseau hydrographique qui arrose pratiquement tout le territoire communal. Ce réseau est constitué en majeur partie du fleuve Sanaga, long de 918 kilomètres et ses affluents. Il existe des cours d'eau poissonneux dont la lekini à Metep qui se jette dans la Sanaga. Il existe également des mares qui s'assèchent pendant la saison sèche. (**Source :** monographie de la DAADER).

Tableau 2. 2 : Réseau hydrographique

Fleuve	Sanaga
Cours d'eau	Mebomo, Ndimssi,Via, Nogo,, Avanga, Mekogo, Ndjoa, Zegue, Melogbo, Maal Nyanyengli
Cours d'eau poissonneux	Lekini

Source : Données du DPNV, octobre-novembre 2014

La végétation : La Commune de BIBEY est située dans la zone de transition entre la végétation de forêt et la végétation de savane. Cependant, la limite de ces formations est très irrégulière et ne parait pas obéir au critère de climatologie normal (accentuation de la saison sèche vers le nord et l'Est). Elle subit les impacts prépondérants de l'influence humaine aussi bien pour la déforestation que pour la reforestation. D'une manière générale, le couvert forestier tend à regagner la savane et ceci dans les zones peuplées. Les villages et les plantations cacaoyères éloignent les feux de brousse qui sont les principales conséquences de la destruction de la savane.

La végétation présente une diversification d'espèces avec une stratification complète des grands arbres jusqu'à la strate herbacée. Les principales essences existantes sont utilisées dans l'exploitation industrielle du bois et certains produits non ligneux utilisés en artisanat (le rotin, le raphia et ses dérivés, le bambou de chine et certaines lianes). Le reste de la végétation (primaire) autour des maisons est faite : de plantations, des champs vivriers, des jachères, et des arbres fruitiers (**Source** monographie de la DAADER).

Tableau 2. 3 : Types de couverture végétale et principales essences

Type de végétation	**Espèces végétales**	**Type d'exploitation**
-La forêt dense et vierge (BIBEY et ses environs) ; -la forêt en cours de régénération ; -la savane non exploitée (Metep, Landi, Tobé) ; -la végétation des bas fonds marécageux.	Le moabi, l'iroko, le bubinga, l'ayous , le Tek, l'iroko etc.	Exploitation industrielle
	Le rotin, le raphia et ses dérivés, le bambou de chine et certaines lianes	Exploitation en artisanat

Source : Données du DPNV, octobre-novembre 2014

La flore : Du fait de sa spécificité et de la diversité de ses essences dont un grand nombre possède des vertus médicinales, la flore de Bibey bénéficie d'une attention particulière. Cette flore abrite

plusieurs plantes médicinales. Ces plantes sont utilisées aussi bien dans la médecine traditionnelle que moderne. Parmi ces espèces, se trouve le Quinquina.

La faune : à l'instar de sa flore, le patrimoine faunique de BIBEY est tout aussi riche et constitué de plusieurs espèces de toutes sortes allant des petits rongeurs aux espèces protégées. Quelques espèces sauvages sont fréquemment rencontrées : les reptiles, le python, le varan, la vipère etc. (**source** monographie de la DAADER).

Tableau 2. 4 : Patrimoine faunique

Non usuel	Usage	Commercial	Usage
Rats,	**Espèces sauvages**	Chien	**Espèces domestiquées**
Ecureuils		chat	
Lièvres		mouton	
porc-épic		bouc	
antilopes		chèvre	
Buffles		porc	
gorilles		dindon	
chimpanzés		singe	
panthères		canard	
guépards		volaille	
hyènes			
serpent (vipères, mamba vert, boa, couleuvre)			
Oiseaux (oiseau gendarme, colibri, épervier, perdrix, calao, pélican, touraco, martin pêcheur, toucan, corbeau, etc.)			

Source : Monographie DAAER BIBEY, octobre-novembre 2014

II.1.3 Milieu humain (Quelques repères historiques de la Commune)

L'histoire de la localité est essentiellement basée sur les mouvements migratoires, les déportations et l'implantation des groupes ont réclamé avec succès l'appartenance à la terre. La circonscription administrative de Bibey compte 13 chefferies dont deux de deuxième degré

(BIBEY, Metep) et 11 de troisième degré. Dans le groupement BIBEY on a les Chefferie de deuxième degré suivantes : Bibea, Mimbanga, Mbeli, Nguinouma. Par contre, dans le groupement de METEP, on a : Tobe, Ndoumba, Metep, Mekon 3. On peut également constater la présence des hameaux parmi lesquels: Kama, Etolbot, Feckbelem, Kom, Ebam, Ngolkon, Lora, Mgbwanag etc. Toutes ces chefferies sont placées sous la tutelle du MINATD représentée ici par un sous-préfet.

Population :

Evaluée à 4 875 habitants dont 2 359 hommes et 2 516 femmes lors du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de novembre 2005. La Commune de Bibey a un taux de croissance démographique annuel de 2,7%, une population estimée à 16 272 habitants en 2011, dont 7 874 hommes soit 48% et 8 398 femmes, selon les données recueillies auprès de l'Institut National de Cartographie (INC). Celle-ci atteindrait 19 038 habitants en 2015 et est repartie dans les 12 villages que constitue la Commune. Les données par sexe font état de la tendance générale de la population camerounaise. Le rapport de masculinité est à la faveur des femmes avec un nombre élevé de jeunes. Les plus grandes densités se trouvent à Bibey Centre qui comporte la tranche d'âge la plus élevée comprise entre de 0 et 20 ans, tandis que la tranche d'âge la moins élevée (Plus de 75 ans) a été recensée à Landi. Les tableaux 5 et 6 ci-dessous présentent le rapport de masculinité ainsi que de la répartition de la population par sexe en 2015.

Tableau 2. 5 : Rapport de masculinité en 2015

Population Totale	S exe		Rapport de Masculinité
	Masculin	Féminin	
19.038	9 138	9 900	48%

Source: Travaux de l'OAL PROMAC mars-avril 2015

Tableau 2. 6 : Répartition de la population par sexe en 2015

Population 2015	Masculin	Féminin	Ensemble
Arrondissement de Bibey	**9 138**	**9 900**	**19 038**
BIBEY Centre	**1620**	**1754**	**3374**
Landi	**486**	**527**	**1013**
Mekon III	**623**	**674**	**1297**
Ndoumba	**566**	**614**	**1180**
Metep	**1240**	**1343**	**2 583**

Bibéa	**555**	**601**	**1156**
Bibey village	**988**	**1070**	**2058**
Mimbanga	**734**	**795**	**1 529**
Mbeli	**833**	**902**	**1 735**
Mpandang	**325**	**353**	**678**
Nguignouma	**738**	**800**	**1538**
Tobe	**431**	**466**	**897**
BIBEY Centre	**1620**	**1754**	**3374**
Landi	**486**	**527**	**1013**

Source : Travaux de l'OAL PROMAC, octobre-novembre 2015

Tableau 2. 7 : Répartition par groupes d'âge de la population de BIBEY en 2015

Population totale	Tranche d'âge	Population par tranche d'âge
19 038	Moins de 20 ans	8567,1
	21 – 30 ans	4759,5
	31 - 50 ans	2855,7
	51 – 75 ans	1903,8
	Plus de 75 ans	951,9
	Total	19.038

Source : Travaux de l'OAL PROMAC, octobre-novembre 2014

D'après le tableau 2.7, l'on peut remarquer que la population de Bibey est essentiellement jeune et constitue une force pouvant contribuer au développement harmonieux de la Commune. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la population de Bibey.

Tableau 2. 8 : Evolution de la population de Bibey

Population (en milliers)	2005	2011	2015
Hommes	2 359	7 874	9 138
Femmes	2 516	8 398	9 900
Total	**4 875**	**16 272**	**19 038**

Source : *Travaux de l'OAL PROMAC, octobre-novembre 2014*

Carte 2 : Pyramide des âges de la population de la Commune de BIBEY (1 pour 10 000 habitants)

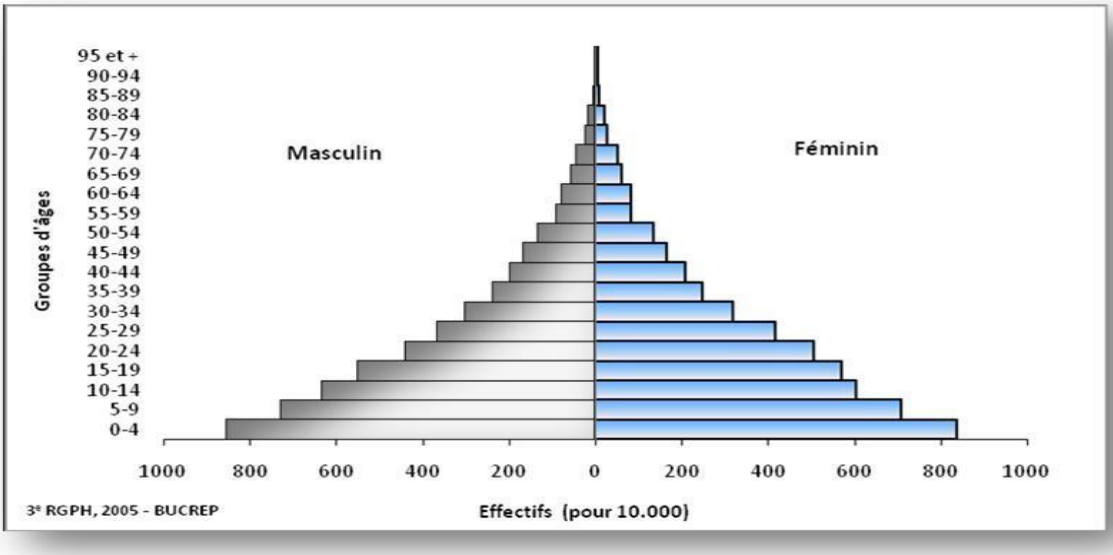

Source : 3ème RGPH BUCREP 2005 et projection OAL PROMAC, 2015

Il s'agit d'une population cosmopolite présentant diverses origines et une proportion de jeunes élevée à 66%. Sa structure fortement hétéroclite est composée des Bamvele, Baveuk et Baboute auxquels s'adjoignent d'autres communautés nationales et étrangères.

Cependant les Baveuk et les Baboute sont séparés des Bamvele par le fleuve Sanaga dont ils occupent la rive gauche. Les Baboute venus du département du Mbam et Kim, principalement de Yoko sur la rive droite constituent un petit groupe ethnique d'environ 5 000 âmes disséminées dans le groupement Metep.

Elles vivent dans l'harmonie, la paix, l'unité et la concorde, étant entendu que plusieurs mariages se nouent de part et d'autres créant ainsi une véritable symbiose sociale en dépit de l'appartenance à des grands groupes de peuplement différents : les Bantous pour les Bamvele et les Baveuk et les Soudano-Sahéliens pour les Baboutes.

Langue et groupes ethniques :

Historiquement, la principale langue locale commune à tous ces villages est le Bamvele. A côté du Bamvele, l'on parle le Baveuk, le Babouté et le Français,

Les groupes ethniques les plus représentés dans la localité sont : les Bamveles, les Baveuks et les Baboutés.

Les Bamveles et les Baveuks : L'on les retrouve sur la rive gauche du fleuve Sanaga. C'est le plus grand groupe ethnique du département de la Haute Sanaga.
Les Babouté : Ils sont venus du département du Mbam et Kim, principalement de Yoko sur la rive droite. Ils constituent un petit groupe ethnique disséminé dans le groupement de Metep.

Chacun des peuples conserve jalousement et perpétuellement dans la mémoire des jeunes générations le souvenir de son passé. Cette « pseudo animosité » qui régnait jadis ne s'exprime en fait de nos jours que dans la mémoire des populations. On assiste ainsi à la naissance d'une société de parenté à plaisanterie comme il en existe dans d'autres régions d'Afrique. Il est à souhaiter que cette entente perdure pour une collaboration pacifique.

Le tableau ci-dessous présente les données sur le nombre des villages, la population estimée en 2015, les ethnies et les principales activités par village :

Tableau 2. 9 : Nombre des villages, population et ethnie par village en 2015

N°	Villages	Population	Ethnies	Activités Principales
1	Bibey Centre	**3374**	Bamvele	Agriculture
2	Landi	**1013**	Babouté	Agriculture, pêche, chasse et agroforesterie
3	Mekon III	**1297**	Bamvele et Baveuk	Agriculture, pêche, chasse et agroforesterie
4	Ndoumba	**1180**	Baveuk et Babouté	Agriculture, chasse et agroforesterie
5	Metep	**2 583**	Babouté	Agriculture, chasse et agroforesterie
6	Bibéa	**1156**	Bamvele	Agriculture
7	Bibey village	**2058**	Bamvele	Agriculture
8	Mimbanga	**1 529**	Bamvele	Agriculture
9	Mbeli	**1 735**	Bamvele	Agriculture et agroforesterie
10	Mpandang	**678**	Bamvele	Agriculture

11	Nguignouma	**1538**	Bamvele	Agriculture
12	Tobe	**897**	Babouté	Agriculture, chasse et agroforesterie
Total		**19.038**		

Source : Travaux de l'OAL PROMAC mars-avril 2015

Religion *:*

Sur le plan religieux, l'on retrouve l'Eglise catholique. Cette religion est pratiquée par la plus grande majorité de la population. D'autres Eglises tels l'Eglise Adventiste du 7e jour et les mosquées existent également. Toutes les communautés de la Commune représentées au sein du Conseil Municipal pratiquent librement les religions de leur choix.

Tableau 2. 10 : Infrastructures cultuelles

Désignation	**Localité**
Mission Catholique	Toute la Commune
Eglise Evangélique du Cameroun	
l'Eglise Presbytérienne Camerounaise	
l'Islam	
l'Eglise Adventiste du 7e jour	
Les Eglises dites de réveil	

Source : données du DEUC et du DPNV, juillet-septembre 2011

Principales activités économiques :

Les activités socio-économiques ne sont pas assez sont développées et diversifiées. L'on distingue deux types d'activités : les activités agricoles, et les activités extra-agricoles.

Grâce à l'activité et au rôle que jouent ses villages sur le plan économique, Bibey dispose de nombreuses ressources qui proviennent de la production agricole, pastorale piscicole et même artisanale. Dans ces villages, en dehors des cultures de rente destinées uniquement à la commercialisation, la polyculture est de mise, et est destinée non seulement à l'autoconsommation, mais de plus en plus à la commercialisation.

L'économie de la Commune de Bibey repose essentiellement sur le secteur primaire notamment sur l*es* activités agro pastorales ***:***

a. **Les activités agricoles :** Elles portent beaucoup plus sur l'agriculture.

L**'agriculture :** L'agriculture est l'activité dominante. Les terres non cultivées sont celles des collines et celles impropres à la culture sont constituées de blocs cuirassés. Les terres cultivées se répartissent en :

- Champs de case,
- Champs de bas-fonds et la mare,
- Champs de brousse.

Les systèmes de culture pratiqués par la population de BIBEY sont :

- La culture itinérante,
- La jachère d'une durée de quatre (4) à dix (10) ans,

Les principaux équipements utilisés sont la machette et la houe qui sont des outils aratoires rudimentaires.

Dans toutes ces activités, malheureusement les méthodes et les techniques de production demeurent traditionnelles et rudimentaires. Ainsi, dans les régions de forêt et de savane, on pratique l'agriculture itinérante sur brûlis (jachère), avec toutes les conséquences néfastes sur l'environnement quelle peut entraîner.

b. **Les activités pastorales *:*** Elles regroupent l'élevage, la pêche et la chasse.

L'élevage : L'élevage pratiqué dans la Commune de Bibey est une activité secondaire et concerne le petit bétail et la volaille : poulets, ovins, porcins, chèvre et cochon d'inde. La production est essentiellement traditionnelle ; ici on n'utilise ni provende, ni produits vétérinaires. Elle est un peu négligée par les populations. Les animaux sont en divagation et sont exposés aux maladies parce que non vaccinés. Les maladies porcines, aviaires et ovines sont fréquentes et freinent aussi l'activité. L'encadrement est inadéquat faute de moyens subséquents.

La pêche : La Commune de Bibey est arrosée par le fleuve Sanaga et une multitude de cours d'eau. A cet effet la pêche bien qu'encore artisanale occupe une bonne partie de la population. L'activité n'est pas développée du fait de l'inadaptation des populations aux techniques modernes de pêche. Il existe pourtant d'énormes potentialités mais celles-ci sont inexploitées. Les villages tels que Tobé ou encore Mekon III ont fait de la pêche l'une de leur principale activité.

La chasse : La chasse bien que règlementée par le Ministère de l'environnement, est une chasse de subsistance. Les armes à feu et les pièges sont essentiellement utilisés dans la pratique de la chasse dans la Commune de BIBEY. Cette pratique constitue un frein à la promotion du tourisme. La commercialisation se fait localement et clandestinement du fait de l'application des textes en vigueur en la matière.

Tableau 2. 11 : Principales activités économiques

Activités économiques	Acteurs	Villages
Agriculture	Hommes, femmes, enfants (toutes les couches sociales et les catégories socioprofessionnelles qui s'y trouvent)	Tous les villages et même les acteurs de l'espace urbain sont concernés Mais surtout les villages : Bibéa, Mekon III, Ndoumba, BIBEY village, Mbeli, Mpanang…
Pêche	Hommes, femmes enfants	Mekon III et Landi
Elevage	Hommes, femmes	Bibéa, Mekon III, Land, Mbeli, Nguignouma, Tobe, BIBEY urbain…
Chasse	Jeunes, hommes	Landi, Ndoumba, Mekon III, Metep…
Commerce	Femmes, Jeunes	Tous Les villages et BIBEY urbain
Vente de carburant	Jeunes, hommes	Tous les villages et BIBEY urbain
Transport par moto	Jeunes, hommes	Tous les villages et BIBEY urbain

Source : Données ISS, octobre-novembre 2014

Le secteur tertiaire :

a. Le commerce

Les échanges commerciaux se font entre Bibey et les zones environnantes et portent sur les activités informelles. Il s'agit du petit commerce dont l'exercice ne requiert ni qualification, ni formation préalable. Il est essentiellement exercé par les femmes et concerne la vente des vivres. Le commerce occupe une position charnière entre les consommateurs et les circuits modernes de commercialisation. Il consiste à fractionner les marchandises en fonction du pouvoir d'achat et des habitudes de consommation de la clientèle. Le marché s'ouvre tous les dimanches et assure l'approvisionnement de la population urbaine en produits alimentaires courants. C'est un marché ou sont vendus en détail les produits des localités environnantes. Il s'agit des produits des champs des

paysannes qui les vendent aux revendeurs à des prix dérisoires. La superficie est réduite et l'occupation des places se fait de manière anarchique. On y vend : divers produits saisonniers (manioc, plantain...) ; produits du fleuve (poisson); légumes, fruits ; bétail (ovin, bovin, gibier).

L'on n'y retrouve pas de produits pharmaceutiques, cosmétiques ni des articles audio-visuels, électroménagers, des appareils électroniques, accessoires et matériels d'électricité, de produits de quincaillerie, produits d'artisanat, fourniture scolaire ou de bureau. Il n'existe pas de chambre froide ni de structures de stockage et de dispatching. Les produits vivriers, d'élevage comme ceux de rente ont de la peine à être écoulés du fait de l'enclavement de certaines zones.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Au-delà du fait que dans beaucoup d'autres pays francophones, la décentralisation est un héritage colonial important, il faut tout de même noter des avancées notoires en la matière au Cameroun. Se propageant comme un objectif de management salvateur, nombreux sont les pays africains qui, dans la décennie des années 1990 ont adopté ce mode d'administration jusqu'à l'aube du deuxième millénaire. Le modèle camerounais, axé sur la gestion d'une CTD par un conseil municipal ou régional remonte à la période d'entre les deux guerres mondiales.

Depuis la constitution de 1996 qui établit le Cameroun comme étant un État unitaire décentralisé, la décentralisation camerounaise a connu un tournant important, conduit certainement par les effets néfastes de la crise socio-économique et politique vécue pendant la décennie. Cette constitution a servi de base à la mise en place de plusieurs corpus juridiques permettant de renforcer le mécanisme de décentralisation. La Loi n° 2004/17 du 22 juillet 2004 portant sur l'orientation de la décentralisation, la Loi n° 2004/18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes, faisant de ces dernières des entités décentralisées de base de l'État, la Loi n° 2004/19 du juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions, et la loi n°2019/024 du 24 décembre portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Cette dernière constitue une évolution importante dans la mesure où elle définit plusieurs compétences en matière de capital humain, de l'eau, de la santé et des services transférés tant aux communes qu'aux régions. Les régions étant récentes, nous accorderons ici une attention aux compétences communales qui sont inscrites au titre II de ladite loi. Cette loi prévoit pour chaque commune, qu'en plus de la gestion et de la surveillance des services communaux, elle doit également exercer ces compétences transférées.

II.2.1. Les compétences transférées dans le secteur de l'éducation

Dans la loi n°2019/024 de 2019, les compétences de capital humain transférées aux communes sont définies dans l'article 161 de la section I du chapitre III. Elles sont liées à l'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle. Ainsi, en matière d'éducation, les communes doivent exercer les compétences suivantes :

- Création, conformément à la carte scolaire, gestion, équipement, entretien et maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la Commune ;
- Recrutement et prise en charge du personnel enseignant et d'appoint desdites écoles ;

- Acquisition du matériel et des fournitures scolaires ;
- Participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'État et de la Région par le biais des structures de dialogue et de concertation.

En matière alphabétisation :

- Exécution des plans d'élimination de l'analphabétisme en relation avec l'administration régionale ;
- Participation à la mise en place et à l'entretien des infrastructures et des équipements éducatifs ;

En matière de formation technique et professionnelle, la commune se doit :

- D'élaborer un plan prévisionnel local de formation et de recyclage ;
- D'élaborer un plan communal d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- Participer à la mise en place, à l'entretien et à l'administration des centres de formation.

II.2.1. Les compétences transférées dans le secteur de la santé

Les compétences de santé transférées aux communes sont définies dans l'article 160 de la section unique du chapitre II. Il s'agit de :

- La création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal, conformément à la carte sanitaire ;
- Recrutement et la gestion du personnel infirmier et paramédical des centres de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissement ;
- L'assistance aux formations sanitaires et établissements sociaux ;
- Le contrôle sanitaire dans les établissements de fabrication, de conditionnement, de stockage, ou de distribution de produits alimentaires, ainsi que des installations de traitement des déchets solides et liquides produits par des particuliers ou des entreprises.

II.2.1. Les compétences transférées dans le secteur de l'eau

Pour ce qui est de l'approvisionnement en eau dans la commune, selon la loi n°2019/024 de 2019, il est prévu en son chapitre I, section II que l'alimentation en eau potable et la protection des ressources en eaux souterraines et superficielles relève de la responsabilité de la commune. À cet effet, une analyse de cette partie de la loi sur les CTD souligne donc que l'accès des populations à cette source d'énergie vitale participe pleinement des missions des CTD car comme dit le dicton « l'eau c'est la vie ».

II.2.4. Les compétences transférées dans le secteur des services communaux

« La Commune est la collectivité territoriale décentralisée de base » telle que le stipule la loi N°2004/018 fixant les règles applicables aux Communes. En plus d'impulser le développement local, son leitmotiv est d'améliorer le cadre et les conditions de vie des populations. A cet effet, elle se doit de promouvoir des activités à mène d'impulser le changement et de créer de la valeur notamment dans le domaine agropastoral, l'artisanat et la pisciculture dans l'intérêt communal ; la construction, l'équipement, la gestion et l'entretien des marchés, gares routières et abattoirs ; l'organisation d'expositions commerciales locales ; l'appui aux micro-projets générateurs de revenus. Par ailleurs, le code général des collectivités territoriales décentralisées (CTD) élaboré en 2019 conserve les pouvoirs accordés aux collectivités locales et aux régions, mais les étend pour permettre une meilleure application des principes de subsidiarité. Par conséquent, la commune de Bibey est responsable de l'offre des services de base à la population notamment : l'eau, l'électricité, la santé, l'éducation sous le contrôle et la coordination des services déconcentrés de l'Etat (SDE) tels que les délégués départementaux de l'éducation de base (MINEDUB), de l'éducation secondaire (MINESEC), de l'eau et de l'énergie (MINNEE), de la santé (MINSANTE). Ainsi, l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans ces différents domaines de compétence visait tout d'abord à faire un inventaire, ou plus précisément dans le meilleur des cas un état de lieu dans la commune de Bibey.

II.3. Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Dans cette dernière articulation de ce chapitre, l'objectif est de présenter sur la base des informations recueillies sur le terrain, les différentes offres en biens et services contenues dans les bases des SDE (Services Déconcentrés de l'État) respectif aux quatre (04) secteurs d'activités ciblés. Ainsi, il sera présenté et analysé dans les tableaux ci-dessous les données collectées auprès des administrations sectorielles concernées par les secteurs de l'approvisionnement en eau (1) ; de la santé (2) ; de l'éducation (3) et enfin des services communaux (4).

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Les informations du tableau ci-dessous font l'inventaire quantitatif et qualitatif des différents points d'eau existants dans la commune de Bibey. Ces données permettront d'effectuer une

analyse avec celles disponibles auprès des services départementaux du MINEE.

Tableau 2. 12 : État des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Existence/ disponibilité des sources d'approvisionnement		Nombre de points d'eau de ce type		Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel	
Institutions	DD/ MI-NEE	Commune	DD/ MI-NEE	Commune	DD/ MI-NEE	Commune	DD/MI-NEE	Commune	DD/MINEE	Commune
Puits avec pompe à motricité humaine	Oui	Oui	27	1	8	1	27	0	8	0
Puits avec pompe électrique	Non	Non	0	2	0	0	0	0	0	0
Forages avec pompe à motricité humaine	Oui	Oui	19	1	13	5	19	5	13	0
Forage avec pompe électrique	Non	Non	0	2	0	0	0	0	0	0
Borne-fontaine	Oui	Non	4	2	4	0	4	0	4	0
Source	Oui	Oui	5	1	5	15	5	15	5	0
Réseau d'adduction d'eau communal	Oui	Non	3	2	2	0	2	0	2	0
Total			58		32	21	57	20	32	0

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

L'analyse des données ci-dessus croisées avec celles fournies des sectorielles permet d'effectuer le constat selon lequel, bien que dans l'ensemble les services départementaux du MINEE disposent de l'information sur l'existence des sources d'approvisionnement en eau de la commune, ces derniers n'ont par contre pas l'information exacte sur les quantités de ces sources.

II.2.2 Secteur santé

En matière de santé, l'accès aux services et soins de santé de qualité est un objectif majeur du gouvernement, qui vise l'amélioration de l'état de santé des populations au Cameroun, étant donné qu'une population en bonne santé constitue un facteur de développement. Le tableau 2.13 montre que dans son découpage sanitaire, la commune de Bibey dispose de 04 centres de santé intégré, et de 1 formation sanitaire privée. Sur les 04 centres de santé intégrée que dispose cette municipalité, tous sont fonctionnels et seulement un seul entre eux dispose d'un comité

de Santé (COSA). Bien que la loi N°2004/018 confère à la commune un rôle sur : la création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal, conformément à la carte sanitaire, à Bibey, l'accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion des formations sanitaire est inexistant. Les centres de santé et formations sanitaires de cette municipalité sont vouées à elles-mêmes.

Tableau 2. 13 : État des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	**Nombre de formation sanitaire de ce type**	**Nombre de formation sanitaire fonctionnelle de ce type**	**Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels**	**Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type**	**Nature de l'accompagnement**				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser) _____
Centre de santé / Centre de santé intégrée	04	04	01	Oui	-	oui	-	Oui	-
Centre Médical d'Arrondissement	00	00	00		-	-	-	Oui	-
Hôpital de district	00	00	00		-	-	-	-	-
Hôpital regional	00	00	00		-	-	-	-	-
Hôpital de reference	00	00	00		-	-	-	-	-
Formation sanitaire privée	01	01	00	Non	-	-	-	Oui	-
Autres (à préciser) _____	00	00	00		-	-	-	-	-
Total	**05**	**05**	**01**						

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

II.2.3 Secteur de l'éducation

L'inventaire de la fourniture des services d'éducation de la commune de Bibey est consigné dans le tableau suivant. Ces informations proviennent de la collecte de données mobilisée auprès du sectoriel départemental en charge de l'éducation (MINEDUB).

Cette section fait un état des lieux par ordre d'enseignement, du nombre d'écoles prévu dans la commune de Bibey par la carte scolaire, le nombre d'école réellement sur le terrain, le nombre d'école non fonctionnel et le nombre construit en matériaux définitifs.

- **Pour le cycle maternel**, la carte scolaire prévoit 03 écoles maternelles dans la commune de Bibey, toutes fonctionnelles, disposant d'une APEE et relevant du public. Cependant 2 sur 3 sont réalisées en matériaux définitifs.
- **En ce qui concerne le cycle primaire**, sur 15 écoles prévues par la carte scolaire dans la commune de Bibey, 13 sont des écoles publiques, toutes fonctionnelles et disposant d'une APEE. Toutefois, 11 d'elles disposent de salles de classes réalisées en matériaux définitifs. De plus, la commune de Bibey compte 1 école privée confessionnelle, disposant de salles de classes réalisées en matériaux définitifs et d'une APEE fonctionnelle. Cette municipalité a également 1 école de parent, disposant d'une APEE, avec des salles de classe réalisées en matériaux définitifs.
- **Pour le secondaire premier cycle**, sur 2 établissements prévus par la carte scolaire, tous sont fonctionnels, disposant d'une APEE, relevant du public et construit en matériaux définitifs.

  Pour le secondaire deuxième cycle, 1 école prévue, fonctionnelle, disposant d'une APEE, relevant du public et construit en matériaux définitifs.

Tableau 2. 14 : État des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
- Maternel	Public	03	03	00	02	03
	Privé laïc		00	--	--	--
	Privé confessionnel		00	00	00	00
	Ecole de parents		00	--	--	--
Primaire	Public	15	13	00	11	13

	Privé laïc		00	--	--	--
	Privé confessionnel		01	00	01	1
	Ecole de parents		01	--	00	1
Secondaire 1er cycle	Public	02	02	00	2	02
	Privé laïc	--	--	--	--	--
	Privé confessionnel	--	--	--	--	--
	Ecole de parents	--	--	--	--	--
Secondaire 2ème cycle	Public	01	01	00	01	01
	Privé laïc	--	--	--	--	--
	Privé confessionnel	--	--	--	--	--
	Ecole de parents	--	--	--	--	--
Total		21	21	00	17	21

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

II.2.4 Secteur des services communaux

Il en ressort du tableau 2.15 relatif à l'inventaire des services communaux, qu'à Bibey, la commune offre une gamme variée de service aux populations, à savoir : d'abord, la légalisation, l'authentification et la délivrance des documents ; ensuite, l'hygiène, la salubrité et l'assainissement, l'aménagements des espaces vert, l'aménagement des aires de jeux ; et enfin, l'éclairage public etc. Les délais d'attente pour l'obtention d'un service demandé auprès de la commune varient en fonction de la nature du document demandé. L'aménagement des voiries, la légalisation des documents, l'authentification des documents sont les services pour lesquelles le délai d'attente sont les plus longues.

Tableau 2. 15 Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Établissement d'actes d'état-civil	Oui	11 Jours
Délivrance des documents d'urbanisme	Non	
Aménagement des voiries	Oui	22 jours
Gestion des déchets / Assainissement	Non	
Légalisation des documents	Oui	22 Jours
Authentification des documents	Oui	22 Jours
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Non	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Éclairage public	Oui	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser)	Non	

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
_____		

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Ce chapitre présente les principaux résultats de l'enquête de perception des ménages sur la satisfaction de l'offre de service public dans les services offerts par la Commune dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services offerts par la Commune de Bibey, afin de mettre en place un mécanisme de Contrôle Citoyen des Actions Publiques dans ladite commune. Il s'articule en cinq sections à savoir : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, les services de santé, les services de l'éducation de base et des enseignements secondaires et enfin la fourniture des services communaux.

III.1 Description de la population enquêtée

Pour capter la perception de la population sur l'offre des services publics offerts dans la Commune de Bibey, un échantillon de personnes représentatives de la population soit 180 ménages a été enquêté. L'unité d'enquête étant le ménage, le questionnaire était administré en priorité au chef de ménage ou à tout autre membre du ménage présent au moment du passage des agents enquêteurs et susceptibles de donner des réponses aux questions posées. L'analyse du tableau 3.1 fait ressortir les caractéristiques sociodémographiques des populations enquêtées dans la commune de Bibey.

Tableau 3. 1 : Répartition (%) des personnes enquêtées suivant leur lien avec le chef de ménage

Strate de résidence	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage				
	Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
Urbaine	60,2	19,3	19,3	0	1,2
Rurale	61,9	12,4	21,6	1	3,1

Total	61,1	15,6	20,6	0,6	2,2

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

Il en ressort de cette enquête que 61,1% de répondant aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain sont le chef de ménage. Le reste des répondants se répartit ainsi qu'il suit : 15,6 % sont des épouses, 20,6% des fils ou filles, 0,6% des pères ou mères, 2,2% autre parent du chef de ménage ou son/sa conjointe.

Les figures suivantes présentent la répartition des répondants par âge en fonction du milieu de résidence et du sexe. La lecture des figures révèle que dans la Commune de Bibey la majorité des répondants ont un âge compris entre 20 et 35 ans. Dans cette tranche d'âge l'égalité est parfaite entre les hommes et les femmes. Les moins de 20 ans sont peu nombreux quel que soit le genre et leur milieu de résidence.

Figure 3. 1 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon leur âge

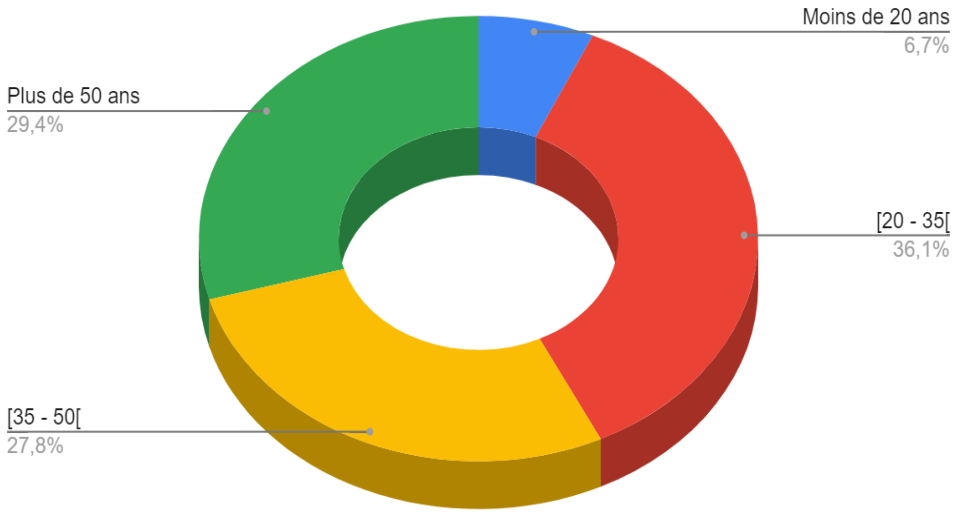

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

Figure 3. 2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon l'âge, et par sexe

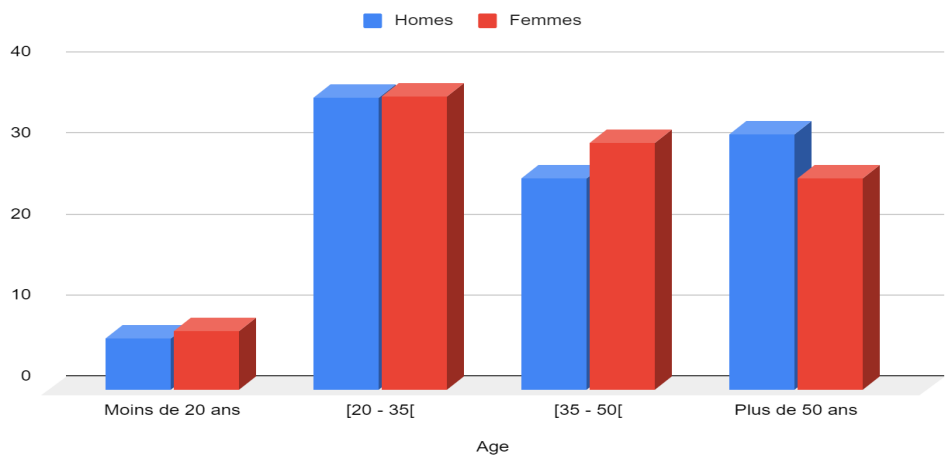

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.2 Approvisionnement en eau potable

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

La commune de Bibey est dotée de quelques types de points d'eau. La figure 3.3 montre qu'en milieu rural la majorité des ménages, soit 60,8% ont un forage avec une pompe à motricité humaine, alors qu'en milieu urbain, la majorité, soit 63,9% s'approvisionnent à une source d'eau. Seulement 0,6% des ménages disposent d'une adduction d'eau potable CAMWATER, et ces derniers se retrouvent tous en milieu rural.

Figure 3. 3 : Proportion des types de points d'eau disponibles dans le village/quartier

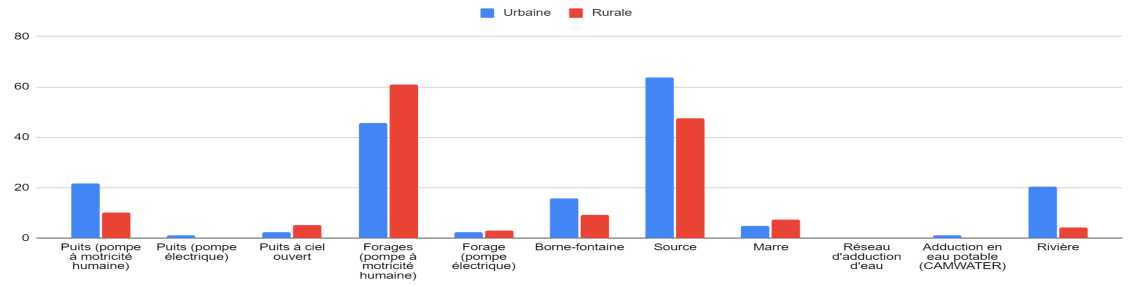

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

Les différents points d'eau existant dans la Commune de Bibey peuvent être des sources publiques ou privées. Les points d'approvisionnement en eaux publiques sont utilisés par une grande partie de la population, soit 89,4%. La population rurale est celle qui emploie le plus ces sources, comme l'illustre la figure suivante.

Tableau 3. 2 : Proportion des ménages utilisant une source d'eau publique

Strate de résidence	Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique
Urbain	98,2%
Rural	86,6%
Ensemble	89,4%

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

Pour les consommateurs d'eau publique, qu'ils résident en milieu rural ou urbain, les sources constituent le point d'approvisionnement principal. 44,2% de la population en milieu rural utilise ce type d'approvisionnement, contre 42,6% en milieu urbain. Toutefois, en milieu rural les forages avec pompe à motricité humaine sont relativement moins utilisés, soit 41,6%, alors qu'en milieu rural, les proportions sont plus étalées sur les autres types d'approvisionnement. On a ainsi 19,6% de la population qui utilise les forages avec pompe à motricité humaine, 14,7% pour les puits avec pompe à motricité humaine et 8,8% pour les bornes fontaines.

Figure 3. 4 : Utilisation d'une source publique

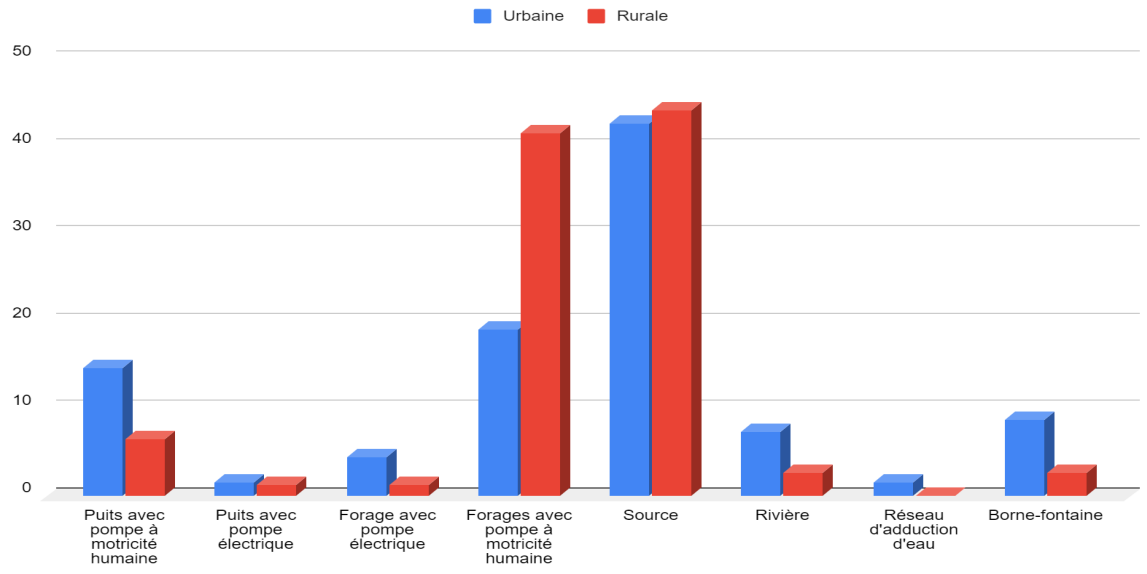

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune

Cette partie présente les résultats sur l'accès, la disponibilité et l'utilisation des points d'eau. Si la plupart des ménages de la commune de Bibey s'approvisionnent à une source publique, la figure 3.5 révèle que plus de la moitié de la population, soient 78.3% de la population urbaine

et 76.3% de la population rurale pensent que les points d'eau sont disponibles toute l'année et même toute la journée.

Figure 3. 5 : Disponibilité au cours de l'année des sources d'approvisionnement

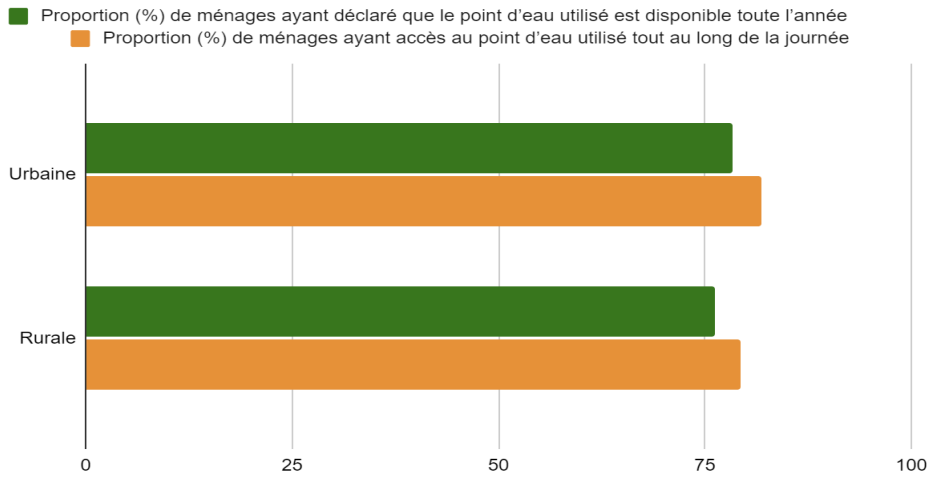

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

La figure 3.5 montre que les sources et les forages avec pompe à motricité humaine sont le plus souvent disponibles pendant toute la journée.

Tableau 3. 3 : Appréciation de la disponibilité le long de la journée

Strate de résidence	Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée								
	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Réseau d'adduction d'eau	Borne fontaine	Total
Urbaine	14,7	1,5	4,4	19,1	42,6	7,4	1,5	8,8	100

Rurale	6,5	1,3	1,3	41,6	44,2	2,6	0	2,6	100
Total	10,3	1,4	2,8	31	43,4	4,8	0,7	5,5	100

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

Les différents points d'eau dont dispose la commune, ont pu connaître des interruptions liées à des pannes entre janvier et juin 2022. Un peu moins de 15% des ménages déclarent que leur point d'eau principal a connu une panne au premier semestre de l'année. La lecture du graphique 3.6 montre que cette proportion est plus élevée en milieu urbain (23,4%), qu'en milieu rural (6%). Pour les ménages ayant subi les interruptions d'eau, la moitié d'entre eux affirme que la panne a été réparée en moins d'une semaine en milieu urbain, alors que seulement 6% en milieu rural ont bénéficié de ce délai de réparation. La figure 3.7 nous donne plus de détails sur les délais de réparation.

Figure 3. 6 : Proportion de ménages dont le principal point d'eau a subi une panne au cours des 6 derniers mois

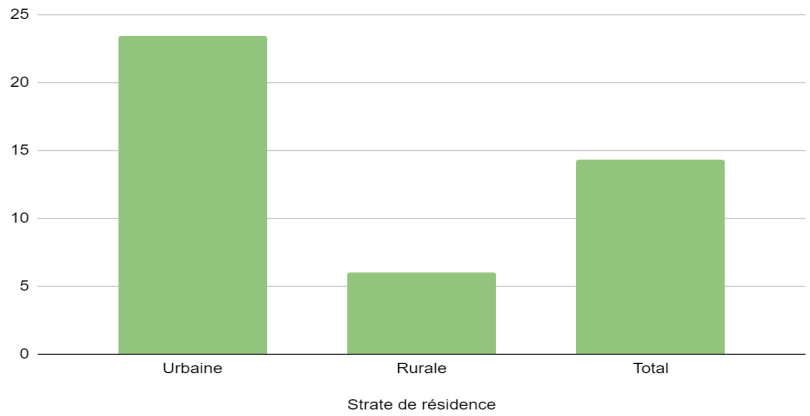

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

Figure 3. 7 : Proportion des ménages suivant les délais de réparation des pannes

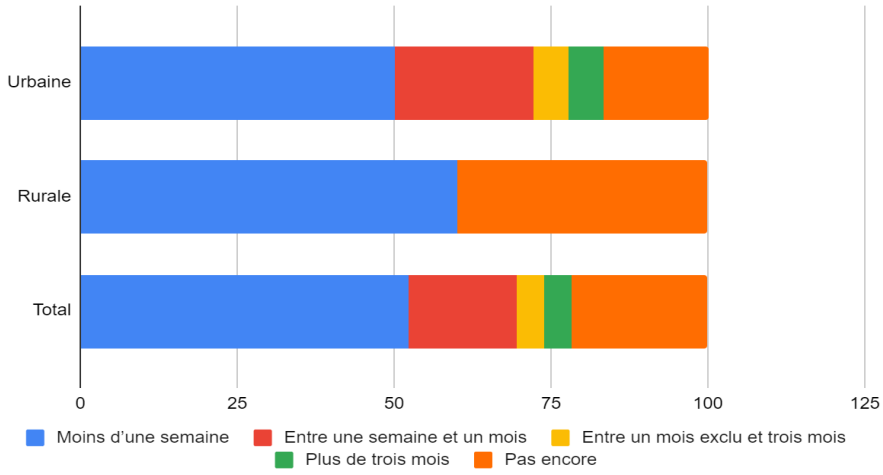

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

La commune est le principal acteur de la remise en service du point d'eau en panne, comme le précise le tableau 3.4.

Tableau 3. 4 : Type d'acteurs de remise en service du point d'eau

Strate de résidence	Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
	Commune	Etat	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village / quartier	CAMWATER / CDE	Autres partenaires
Urbaine	22,1	2,6	1,3	1,3	1,3	0	1,3
Rurale	3,6	1,2	1,2	1,2	0	0	0
Total	12,4	1,9	1,2	1,2	0,6	0	0,6

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

La figure 3.8 montre que les acteurs locaux interviennent le plus dans la gestion, l'entretien et la maintenance des points d'eau. On constate également que la communauté est l'intervenant le plus present, avec un taux de 60.7% en zone rurale, contre 61% en zone urbaine.

Figure 3. 8 : Intervenants dans la gestion, l'entretien et la maintenance des points d'eau

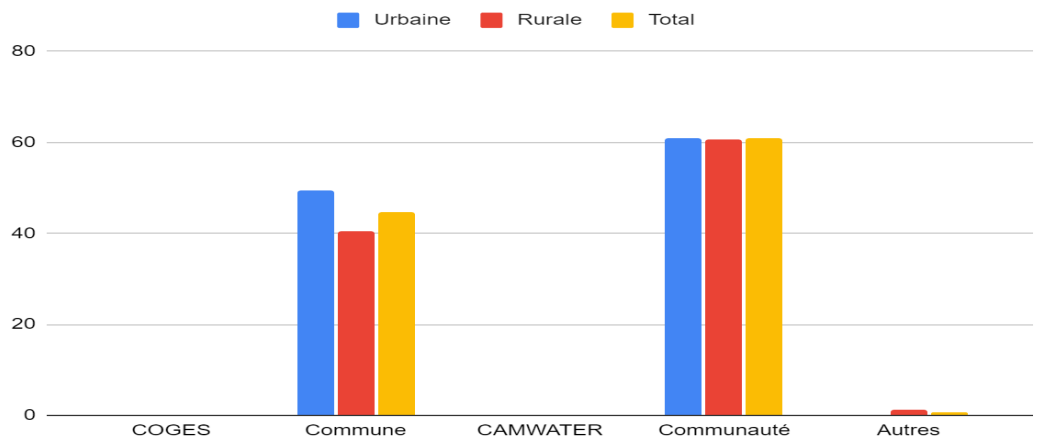

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.2.5 Caractérisation des points d'eau dans la commune

L'existence d'une diversité de sources d'approvisionnement en eau dans une communauté n'est pas toujours synonyme de satisfaction en termes de besoins en eau. Dans la Commune de Bibey, les points d'eau sont relativement éloignés des ménages. Les populations parcourent en moyenne 638,1 mètres en milieu urbain pour atteindre leur point d'eau principal, contre 564,1 mètres en zone rurale. Ils leurs faut respectivement 23 et 12 minutes pour accéder à leur source d'approvisionnement. En outre, en milieu rural, 69,1% des ménages estiment avoir une eau d'une qualité, contre seulement 50,7% en zone urbaine. Ces informations sont recensées dans le tableau 3.5.

Tableau 3. 5 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service

Strate de résidence					Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau

	Distance moyenne (en m) par rapport à la principale source publique d' approvisionnement	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d' eau	Temps moyen (en minutes) d' attente au point d' eau	Nombre moyen de personnes qu' un ménage à l' habitude de trouver à ce point d' eau	Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais
Urbaine	638,1	23,2	7,1	7,2	23,4	27,3	31,2	14,3	3,9
Rurale	564,1	12,4	5,9	11,2	23,8	40,5	28,6	7,1	0
Total	599,5	17,5	6,5	9,3	23,6	34,2	29,8	10,6	1,9

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

La qualité de l'eau recueillie dans les différents points d'eau est jugée à travers la couleur, le goût, et l'odeur. Une appréciation de la qualité de l'eau, représentée dans la figure 3.8, permet d'observer qu'en milieu urbain, l'eau n'est potentiellement pas de bonne qualité. En effet, dans ce milieu, l'odeur, le goût et la couleur semblent particulièrement prononcés, puisque la population les perçoivent, respectivement à : 57.1%, 74% et 66.2%.

Tableau 3. 6 : Proportion de la population suivant l'appréciation de la qualité de l'eau

Strate de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau		
	A une d'odeur	A un goût	A une couleur
Urbaine	57,1	74	66,2
Rurale	14,3	54,8	35,7
Total	34,8	64	50,3

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Le tableau 3.7 suivant montre que les besoins en eau sont exprimés par une faible partie de la population rurale (19%), contrairement à la zone urbaine où 38% de la population a exprimé un besoin. Aussi, les besoins sont principalement adressés au Maire, mais il peut arriver que d'autres acteurs soient sollicités, notamment des élites, l'Etat (sectoriel), ou le comité de gestion du point d'eau. Au final, 34.4% des demandes ont été satisfaites en zone urbaine, contre 15% en zone rurale.

Tableau 3. 7 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et niveau de satisfaction

		Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :	

Strate de résidence	Proportion de ménages ayant exprimé un besoin durant les 6 derniers mois	Maire (Commune)	Etat (Sectoriels)	Une élite	Le comité de gestion du point d' eau	Chef de village/quartier	Autorités administratives	CAMWATER / CDE	Autres partenaires	Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
Urbaine	38,6	100	3,1	6,3	3,1	6,3	0	0	0	34,4
Rurale	19,6	89,5	15,8	26,3	15,8	0	10,5	5,3	0	15,8
Total	28,3	96,1	7,8	13,7	7,8	3,9	3,9	2	0	27,5

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

Tableau 3. 8 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits

Strate de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau		
		Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois
Urbaine	2,7	63,6	0	36,4
Rurale	0,7	66,7	33,3	0
Total	2,3	64,3	7,1	28,6

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

La figure 3.9 révèle la proportion de la population qui n'est pas satisfaite de la capacité d'approvisionnement en eau de la commune. On a 59 % en milieu urbain et 62.9% en milieu rural.

Figure 3. 9 : Proportion des ménages non satisfaites de l'approvisionnement en eau potable

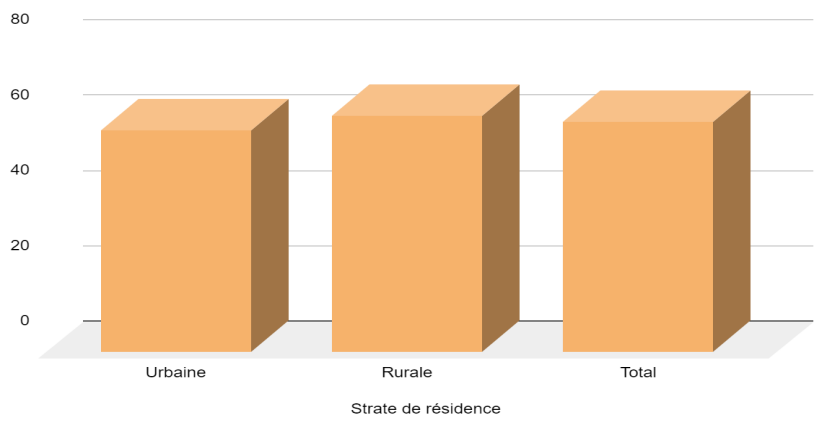

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

Pour aller plus loin, on peut voir sur la figure suivante les raisons de la non satisfaction évoquée plus haut. On peut observer qu'en zone rurale comme en zone urbaine, les trois premières raisons de la non satisfaction sont : l'insuffisance des points d'approvisionnement, la mauvaise qualité de l'eau et la distance pour accéder au point d'eau.

Figure 3. 10 : Raisons de la non satisfaction

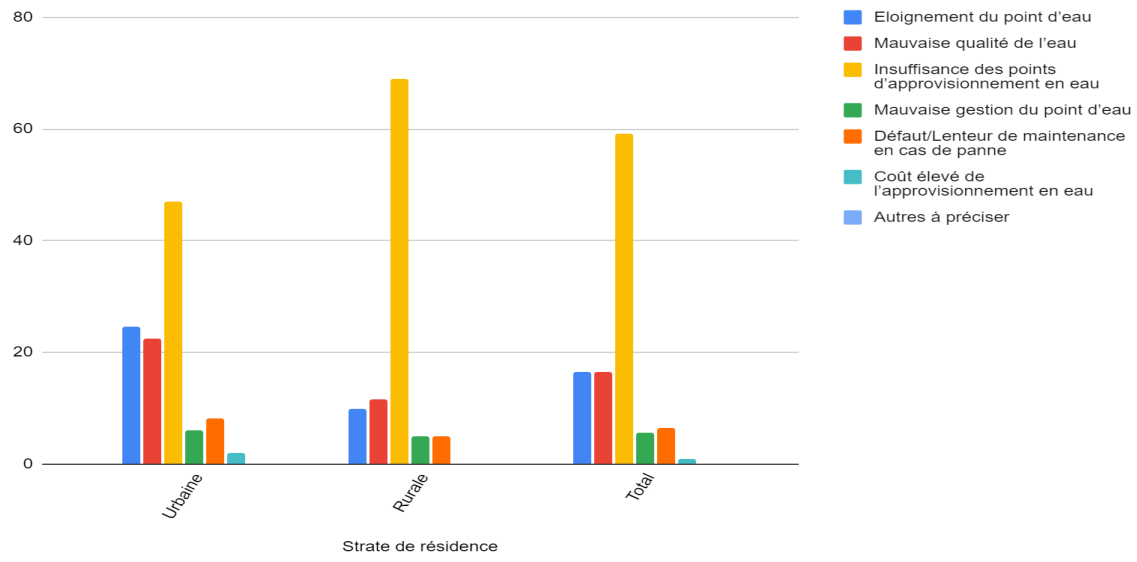

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.2.6 Actions envisagée en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

La question de l'eau pose un double défi, tant pour la gestion durable de cette ressource que pour l'accès des populations à celle-ci. L'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, et la qualité de l'eau sont autant de facteurs qui entravent le bien-être des ménages dans la Commune de Bibey. Ces ménages ont de ce fait, présenté des actions dans lesquelles ils sont prêts à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable. L'analyse du tableau 3.9 révèle que, 25% des ménages est prêt à s'engager à la redynamisation/mise en place du COGES, 56,7% à contribuer pour la construction d'un point d'eau supplémentaire, 15% à la donation du site de construction d'un point d'eau, 31,1% au Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc.), 6,7% à contribuer financièrement à un mécanisme de gestion et maintenance du point d'eau, 3,3% à l'intégration des femmes dans le COGES, 2,8% au Suivi de la production des comptes rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES, 3,9% à la facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau, 6,1% à la participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité, 20% à la participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau. La Commune doit préparer des programmes pluriannuels d'interventions pour une gestion concertée des ressources en eau avec l'Etat, les élites, les autres partenaires et les usagers qui contribuent à la mise en œuvre des interventions diverses.

Tableau 3. 9 : Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de fourniture d'eau

Strate de résidence	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autre(s) attente(s) à préciser
	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc.)	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme de gestion et maintenance du point d'eau	Intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau	
Urbaine	60,2	18,1	22,9	16,9	10,8	6	4,8	8,4	10,8	32,5	0
Rurale	53,6	12,4	38,1	32	3,1	1	1	0	2,1	9,3	1
Total	56,7	15	31,1	25	6,7	3,3	2,8	3,9	6,1	20	0,6

III.3 Services de santé

L'amélioration de la qualité de santé des populations est au centre de l'atteinte des objectifs de développement durable. Le Gouvernement compte atteindre cet objectif à travers la mise en œuvre de la stratégie sectorielle actualisée de la santé. Cette stratégie vise non seulement l'accès universel aux services et soins de santé de qualité à travers l'amélioration de l'offre et mais aussi le financement de la demande. Mais, l'accès aux médicaments reste encore difficile, les plateaux techniques dans les hôpitaux de districts sont très incomplets, le personnel médical et paramédical est insuffisant, voire inexistant dans certains centres de santé surtout dans certaines zones rurales. L'accès au personnel médical et paramédical pour se faire soigner est le plus souvent monnayé dans les centres de santé publics. En ce qui concerne la Commune de Bibey la présente section vise à analyse l'état de l'offre des services de santé publique.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

Les services de santé dans la commune sont principalement offerts par deux types de centres, public et privé confessionnel. Prêt de 92.2% des ménages de la Commune de Bibey préfèrent se traiter dans les centres publics, contre 7.8% qui préfère les centres privés. La figure suivante donne plus de précisions suivant la strate de résidence.

Figure 3. 11 : Répartition (%) des ménages selon le type de formation sanitaire

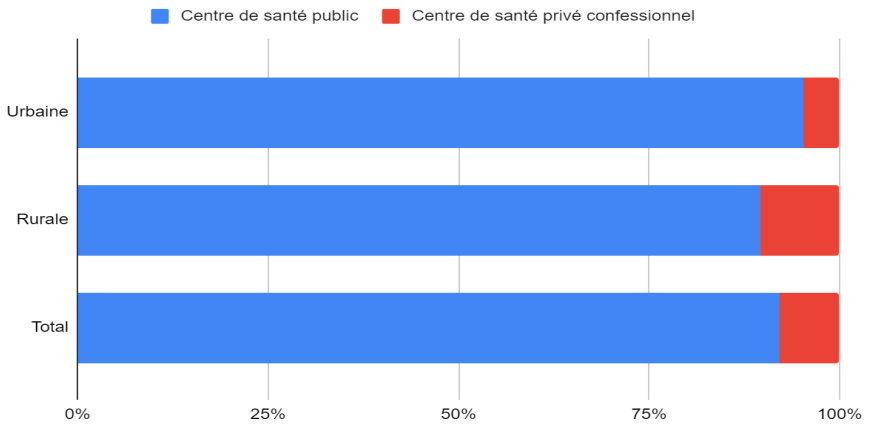

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

Figure 3. 12 : Répartition (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire

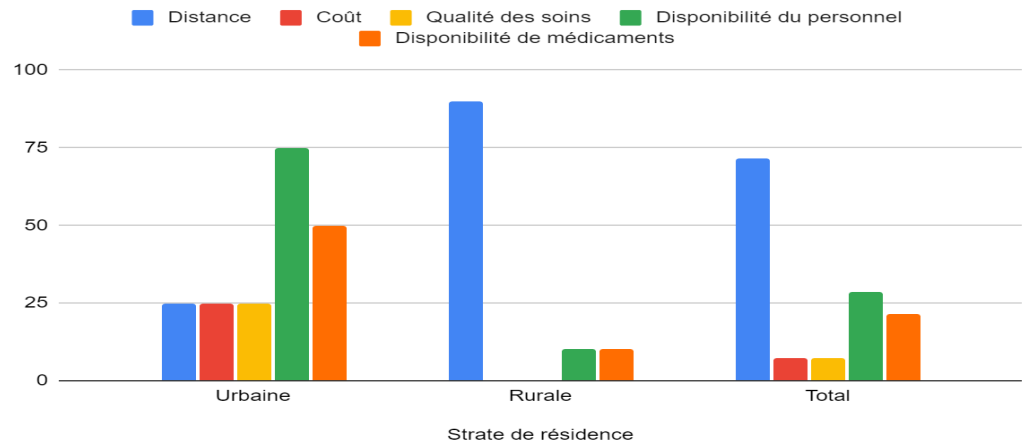

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

Pour ce qui est des centres de santé public, la Commune en possède deux types : les CS/CSI et les hôpitaux /CMA. De façon générale, les CS/CSI sont largement les plus fréquentés, suivis des Hôpitaux/CMA, comme le révèle le graphique suivant. Le classement reste le même pour les deux strates de résidences, rurale et urbaine.

Figure 3. 13 : Répartition (%) des ménages selon le type de formation publique fréquentée

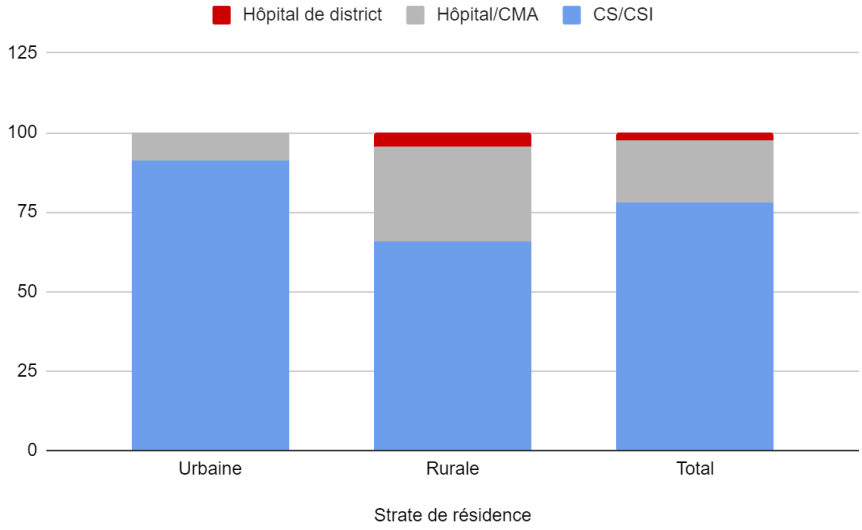

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

Pour la plupart des ménages, la préférence du choix du centre de santé public est la proximité. On peut le voir sur le tableau suivant.

Tableau 3. 10 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée

Strate de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne à la principale formation sanitaire (en mètres)	Temps moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire (en minutes)
	Oui	Non	Total		
Urbaine	87,5%	12,5%	100%	1761,5	32,7
Rurale	63,6%	36,4%	100%	7189,5	91,3
Total	75%	25%	100%	4604,7	63,4

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

D'après l'observation des ménages enquêtés, les structures sanitaires publiques sont dotées en général de tout le petit matériel requis, tels que les ciseaux, les seringues, l'alcool, le coton, la bétadine, et le thermomètre. Les proportions des ménages confirmant la disponibilité de ce matériel dans leur centre de santé sont systématiquement supérieures à 80% et paraissent plus élevées en milieu rural.

Tableau 3. 11 : Proportion de ménages confirmant la disponibilité du matériel

Strate de résidence	Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants
Urbaine	91,3	92,5	95	91,3	86,3	90	87,5	83,8	65
Rurale	98,9	94,3	95,5	97,7	94,3	93,2	93,2	90,9	88,6
Total	95,2	93,5	95,2	94,6	90,5	91,7	90,5	87,5	77,4

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

L'accessibilité financière des populations aux soins de santé reste une préoccupation majeure dans la stratégie du gouvernement. Les frais de consultations dans les CSI sont fixés entre 200 et 300 FCFA au maximum. Dans les Centres Médicaux d'Arrondissement (CMA) et les Hôpitaux de Districts, ces frais sont fixés à 600 FCFA. Cependant les résultats contenus dans le tableau 3.12 révèle que les ménages de la commune de Bibey déboursent en moyenne 1603.8F en zone urbaine, et 981.8F en zone rurale pour une consultation ordinaire, et ces

montants sont respectivement jugés élevés par 28.8% et 39.8% de la population urbaine et rurale. Il s'avère qu'en plus de ces frais officiels, la population reconnaît devoir payer des frais non autorisés pour accéder aux services des formations sanitaires. Toutefois, malgré ce désagrément, l'accueil du personnel dans les formations est globalement jugé bon, comme mentionné dans le tableau suivant.

Tableau 3. 12 : Coût des soins et appréciation de l'accueil

Strate de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la formation sanitaire principale	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé les frais de consultation	Proportion (%) des ménages ayant dû payer des frais supplémentaires non autorisés	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins		
				Bon	Passable	Mauvais
Urbaine	1603,8	28,8	26,3	60	36,3	3,8
Rurale	981,8	39,8	23,9	63,6	31,8	4,5
Total	1278	34,5	25	61,9	33,9	4,2

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Les structures sanitaires les plus proches ne permettent pas toujours de résoudre la plupart des problèmes de santé du ménage. En effet, seulement 29.8% de la population affirme que les médicaments dont ils ont souvent eu besoin étaient toujours disponibles. Le niveau de satisfaction est plus élevé en milieu rural, avec 31.8%. En outre, 33% de la population estime que les problèmes de santé auxquels ils font face sont souvent résolus par leur principal centre de santé.

Figure 3. 14 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé

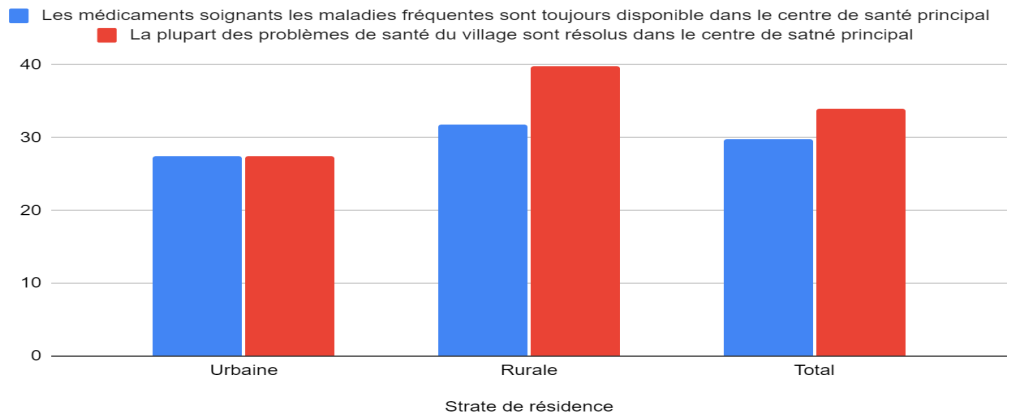

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

Parmi les ménages ayant recours aux soins dans les centres publics, peu sont non satisfaits, avec 15% en milieu urbain et 20.5% en milieu rural. Les raisons de leur non satisfaction sont nombreuses, mais les plus relevés sont l'insuffisance des médicaments, la distance, et l'insuffisance des équipements.

Tableau 3. 13 : Taux d'insatisfaction et raisons de mécontentement

Strate de décision	Proportion (%) des ménages services dans leur formation sanitaire principale	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :								
		Distance	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du Personnel	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité des équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé
Urbaine	15	58,3	50	8,3	8,3	8,3	75	25	58,3	0
Rurale	20,5	50	27,8	27,8	16,7	16,7	88,9	16,7	44,4	16,7
Total	17,9	53,3	36,7	20	13,3	13,3	83,3	20	50	10

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Promouvoir l'accès universel aux soins et services de santé essentiels de qualité et à des médicaments contribuent à améliorer le bien-être des populations d'une part ; et de se rapproche de la cible visée par l'ODD 3 d'autre part. Dans la Commune de Bibey, les actions à envisager pour l'amélioration du service en soins de santé sont principalement des plaidoyers auprès de l'Etat, de la commune et des ONG. Le but visé étant de construire de nouvelles formations sanitaires d'une part, et d'étendre ou réhabiliter les formations déjà existantes d'autre part.

Tableau 3. 14 : Actions envisagées par les ménages en vue de l'amélioration du service rendus dans le secteur de la santé : Proportion (%) des ménages selon l'action

Strate de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :			
	Formations sanitaires supplémentaires	Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires	Amélioration de la gestion des FOSA	Réduction du coût d'accès aux soins de santé

ur le respect des normes sectorielles
yer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires
plaidoyer auprès de la commune et de l' Etat pour l' extension et l' équipement des formations sanitaires
plaidoyer auprès de la commune et de l' Etat pour la réhabilitation et l' équipement des formations sanitaires
isionnement en médicaments et dotation en équipements
a prise en charge des patients
ance et entretien de l' infrastructure hospitalière
r l' affectation du personnel
t vérification de la présence effective du personnel médical
COSA
ement de partenariats publics-privés
ion des jumelages et intercommunalités

Urbaine	26,3	35	40	22,5	2,5	5	3,8	23,8	15	1,3	13,8	26,3
Rurale	27,3	53,4	40,9	31,8	1,1	3,4	2,3	33	1,1	1,1	3,4	1,1
Total	26,8	44,6	40,5	27,4	1,8	4,2	3	28,6	7,7	1,2	8,3	13,1

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.4 Services de l'éducation

Dans cette section, nous présentons les résultats relativement à l'offre de l'éducation. Ces résultats s'articulent autour de plusieurs points notamment : la fréquentation, l'accessibilité de l'école publique, l'appréciation et enfin des actions à mener pour améliorer la qualité de l'offre de l'éducation.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Le taux de scolarisation des enfants dans la commune de Bibey est relativement bon, avec 75% en zone urbaine et 80% en zone rurale. De façon générale, l'enseignement public est largement préféré avec un taux de fréquentation de 74%, contre 20.9% pour l'enseignement privé laïc et 4.5% pour l'enseignement privé confessionnel. Seul le second cycle possède plus d'élèves dans l'enseignement privé (60% contre 40%).

Figure 3. 15 : Pourcentage d'enfants scolarisés dans la commune

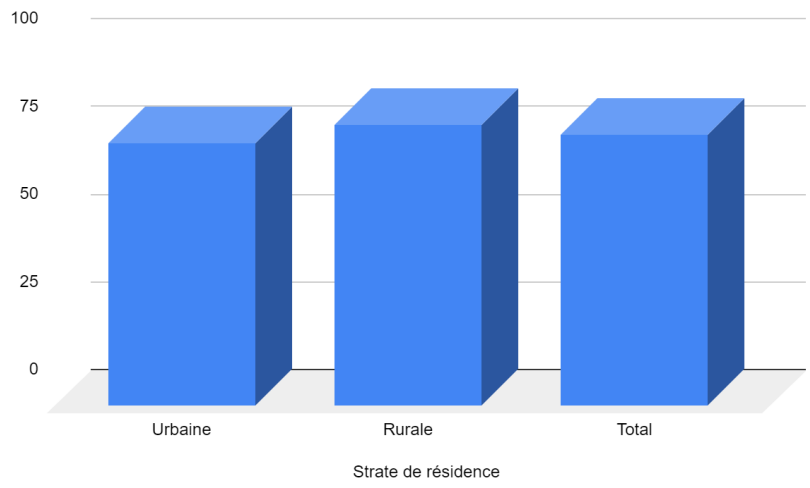

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

Tableau 3. 15 : Pourcentage d'enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement

Milieu de résidence		Cycle d'enseignement									
		Maternel		Primaire		Secondaire 1er cycle		Secondaire 2ème cycle		Total	
		Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Strate de résidence	Urbaine	75	25	62,5	37,5	40	60	25	75	59,6	40,4
	Rurale	80	20	90	10	100	0	100	0	90,6	9,4

	Total	76,9	23,1	76,3	23,8	75	25	40	60	74,5	25,5

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

Pour les quelques ménages ayant opté pour l'enseignement privé, la principale raison de ce choix est la qualité de l'éducation. Le coût et l'éloignement sont moins considérés.

Figure 3. 16 : Raisons de la préférence pour l'enseignement privé

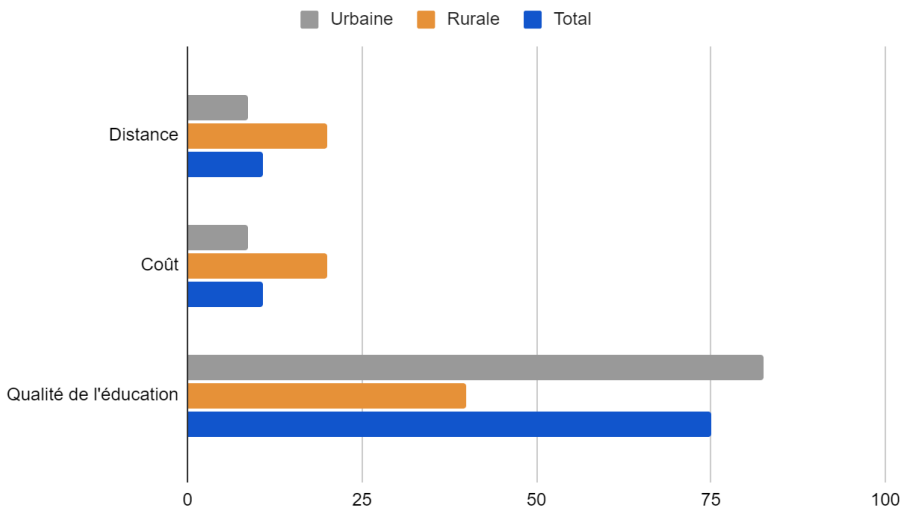

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

La proportion de ménages affirmant l'existence d'un établissement public n'est pas très élevée et est estimée à 46.1% en milieu urbain, contre 18.8% en milieu rural. Mais ces établissements sont généralement proches des ménages comme le précise le tableau suivant.

Tableau 3. 16 : Proportion de ménage confirmant l'existence d'un établissement par cycle, et la proximité

Cycle	Strate de résidence			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier	
	Urbaine	Rurale	Total	Oui	Non
Maternel	48,2	11,3	28,3	84,3	15,7
Primaire	47	34	40	83,3	16,7
Secondaire	48,2	17,5	31,7	78,9	21,1
Formation professionnelle	41	12,4	25,6	82,6	17,4

Total	46,1	18,8	31,4	82,3	17,7

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

L'accessibilité de l'école publique dans la commune de Bibey dépend de plusieurs facteurs parmi lesquels la distance moyenne parcourue et le temps moyen mis pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté. La lecture du tableau 3.17 montre que les distances parcourues en milieu rural sont moins élevées qu'en milieu urbain pour ce qui est des cycles primaires et Secondaire d'enseignement. Cela suppose qu'il existe des zones urbaines non couvertes par des écoles primaires et secondaires dans la Commune de Bibey. Par ailleurs lorsqu'on s'intéresse au cycle maternel, ce constat n'est plus le même. Les distances moyennes parcourues en milieu urbain deviennent plus élevées qu'en milieu rural. Cependant il faut parcourir dans l'ensemble une distance moyenne de 91,9 mètres pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté en milieu urbain avec un temps moyen de 2,8 minutes, contre une distance de 161,3 mètres et un temps moyen de 129,3 minutes en milieu rural.

Tableau 3. 17 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement

	Strate de résidence					
	Urbaine		**Rurale**		**Total**	
Cycle scolaire	**Distance moyenne parcourue**	**Temps moyen mis**	**Distance moyenne parcourue**	**Temps moyen mis**	**Distance moyenne parcourue**	**Temps moyen mis**
Maternel	61,9	1,3	16,8	0,9	37,6	1,1
Primaire	245,5	8,2	256,7	3,4	251,5	5,6
Secondaire	60,2	1,6	371,5	23,3	228	13,3
Total	91,9	2,8	161,3	6,9	129,3	5

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

L'environnement scolaire est un indicateur permettant d'apprécier l'offre de service en matière d'éducation. Les caractéristiques des structures scolaires de la Commune de Bibey sont définies

à travers la disponibilité des infrastructures. En effet, l'examen du tableau 3.18 montre que si moins de 6,3% des ménages déclarent que les écoles disposent d'un cycle complet, pour plus de 93% ménages les écoles ne disposent pas d'un cycle complet, bien que le nombre de salle de classes et même de bancs disponibles par niveau soit suffisants. Seulement 3,6% et 6,9% des ménages déclarent respectivement que les salles de classes et les bancs pour faire asseoir tous les élèves ne sont pas disponibles pour tous les niveaux.

Ce tableau révèle également absence de distribution des manuels dans les établissements scolaires secondaires. Au niveau primaire et maternel, la distribution des manuels est certes effective, bien que marginale, on dénombre un pourcentage de 13,3% à la maternel, contre 3,6% au primaire. Cette situation est handicapante à la fois pour les apprenants et pour les enseignants et mérite d'être redressée. Bien que la distribution du matériel didactique soit une compétence transférée à la Commune, jusqu'à présent, cette dernière se limite à la distribution du paquet minimum.

Tableau 3. 18 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement scolaire

Cycle scolaire	Caractéristiques déclarées de l'établissement scolaire											
	Urbaine				Rurale				Total			
	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
Maternel	4,8	3,6	6	3,6	3,1	4,1	3,1	2,1	3,9	3,9	4,4	2,8
Primaire	16,9	10,8	18,1	13,3	10,3	1	11,3	5,2	13,3	5,6	14,4	8,9
Secondaire	3,6	0	3,6	0	2,1	3,1	5,2	0	2,8	1,7	4,4	0

Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	6,3	3,6	6,9	4,2	3,9	2,1	4,9	1,8	5	2,8	5,8	2,9

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

Le tableau 3.19 fait la moyenne du nombre d'élèves par classe pour chaque cycle d'enseignement. On peut voir que les classes de primaire ont les effectifs les plus élevés avec en moyenne soixante-quinze (75) élèves par classe. Le tableau montre également que les enseignants sont réguliers, d'après 72.2% des ménages.

Tableau 3. 19 : Nombre moyen d'élèves par salle et appréciation de la présence des enseignants

Cycle scolaire	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe		
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier
Maternel	21,1	66,7	33,3	0
Primaire	35,4	72,2	25	2,8
Secondaire	32	77,8	22,2	0
Total	32,5	72,2	25,9	1,9

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

D'après le tableau suivant, les ménages s'intéressent pour la majorité aux réunions de parents d'élèves, car seulement 2.6% (en moyenne pour tous les cycles) n'y participent pas. Le cycle primaire a le taux le plus élevé de non-participation, soit 7.2%. Les principales raisons de la non-participation sont la durée des réunions, et le non-respect des horaires. Toutefois, on peut également noter comme raison le manque d'échange lors des réunions.

Tableau 3. 20 : Proportion (%) des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE

Cycle scolaire	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE	Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
		Non-respect des horaires	Durée	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)
Maternel	1,7	0	66,7	0	0	33,3
Primaire	7,2	38,5	38,5	15,4	23,1	0
Secondaire	1,7	33,3	66,7	33,3	0	33,3
Total	2,6	31,6	47,4	15,8	15,8	10,5

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Dans la commune de Bibey, le coût de l'éducation scolaire est globalement jugé raisonnable, soit 53.7%. Alors que 46.3% le jugent élevé. En outre, 1.5% des ménages affirment avoir payé des frais autres que ceux exigibles.

Tableau 3. 21 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé

Cycle scolaire	Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé		Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
	Inscription	APEE	Autres frais	Elevé	Raisonnable	
Maternel	7277,8	9500	8777,8	44,4	55,6	0,6
Primaire	1805,6	4888,9	3293,1	44,4	55,6	3,9
Secondaire	15166,7	9944,4	6377,8	55,6	44,4	1,7
Total	4944,4	6500	4721,3	46,3	53,7	1,5

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

Le tableau 3.22 montre que plusieurs acteurs peuvent intervenir dans la réfection des ouvrages endommagés dans les établissements scolaires; toutefois, ce sont généralement le Maire et l'APEE qui s'en occupe.

Tableau 3. 22 : Proportion de ménages ayant désigné un acteur ayant contribué à la réfection d'un ouvrage endommagé

Cycle scolaire	Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
	L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Sectoriel	Les élites	Autres partenaires
Maternel	3,9	2,2	1,1	1,1	0	0
Primaire	13,3	10	0,6	2,2	2,2	0,6
Secondaire	3,3	3,3	0	0	1,1	0,6
Formation	0	0	0	0	0	0

professionnelle						
Total	5,1	3,9	0,4	0,8	0,8	0,3

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Le service rendu dans le domaine de l'éducation est apprécié selon plusieurs critères et varient d'un cycle d'enseignement à un autre. D'après le tableau 3.23, très peu de ménages sont insatisfaits de l'éducation scolaire dans la commune, soit en moyenne 1.8% sur l'ensemble des cycles ; le cycle primaire est celui qui présente la plus forte proportion de ménages insatisfaits (5%). Pour l'ensemble des cycles, les principales raisons de l'insatisfaction sont l'insuffisance des salles de classes (53.8%), la distance (46.2%), l'insuffisance des écoles (30.8%) et des équipements (30.8%).

Tableau 3. 23 : Proportion des ménages non satisfaits des services d'éducation, et raisons d'insatisfaction

Cycle scolaire	Proportion) des ménages non satisfaits des services d' éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Distance	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d' équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité	Ponctualité	Qualité des enseignements	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité

Maternel	0,6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
Primaire	5	44,4	66,7	33,3	22,2	0	11,1	33,3	22,2	22,2	44,4
Secondaire	1,7	66,7	33,3	33,3	66,7	0	0	0	0	0	33,3
Total	1,8	46,2	53,8	30,8	30,8	0	7,7	23,1	15,4	15,4	46,2

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Les ménages dans la Commune de Bibey, estiment que certaines actions peuvent être mise en œuvre en faveur de l'amélioration du secteur éducatif. Le tableau 3.24 présente les domaines dans lesquelles ces ménages sont susceptibles d'œuvrer. Elles sont entre autres la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne/professionnelle, la mise en place de primes d'excellence aux écoles, et le suivi rapproché des relations parents/enseignants.

Tableau 3. 24 : Action des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Autres
Maternel	1,7	2,8	1,7	0,6	1,1	2,2	0,6
Primaire	6,7	7,2	5	2,8	5	8,9	0
Secondaire	0	1,1	0,6	1,7	0,6	3,3	0

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

Par ailleurs, le tableau 3.25 fait ressortir les actions en lien avec l'engagement citoyen des ménages au niveau de la commune de Bibey. Afin d'amélioration le service rendu dans le secteur de l'éducation, certains ménages sont prêts à s'engager au niveau communautaire à travers la participation aux activités de l'école, le renforcement des relations parents-enseignants, la dénonciation des enseignants indélicats, et le renforcement des relations parents/enseignants.

Tableau 3. 25 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :								
	Participation aux activités de l' école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélicats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Plus de femmes au sein du bureau de l' APEE	Diffusion des compte rendus de la gestion de l' APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants
Maternel	2,8	0,6	2,2	1,1	0	0,6	0,6	0	1,1
Primaire	13,3	4,4	7,2	5	2,2	2,8	2,2	1,7	3,3
Secondaire	2,2	0	2,2	1,1	1,1	0,6	0	0,6	1,1

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.5 Fourniture des services communaux

La commune de Bibey comme toutes les autres institutions communales offre à ses usagers une gamme de services divers. Cette section présente les résultats relatifs à l'offre des services communaux aux usagers de la commune et à la perception que ceux-ci ont de ces services mis à leur disposition. Elle s'articule autour des quatre points majeurs notamment : la caractérisation de la fourniture de l'offre des services communaux, les contraintes dans la fourniture des services communaux, l'appréciation de ces services communaux par les populations, et les actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux.

III.5.1 Caractérisation de la fourniture des services communaux

La commune de Bibey fournit de nombreux services dont quelques-uns mentionnés dans le tableau suivant. On peut remarquer qu'aucun ménage n'a fait une délivrance de documents d'urbanisme, ou d'aménagement de voirie durant les douze derniers mois. Bien que les services soient divers, les plus demandés sur les douze derniers mois sont les actes de naissance (19.4%) et les actes de décès (3.3%). En outre, l'accueil pour les différents services est globalement jugé bon par les ménages comme on peut le voir dans le tableau suivant.

Tableau 3. 26 : Demande de services, accueil, et délais de traitement des demandes

Service communal	Proportion de ménages ayant demandé le service sur les 12 derniers mois	Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon	Délai de traitement de la demande						
			En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année
Acte de naissance	19,4	17,2	71,4	0	0	11,4	5,7	11,4	0
Acte de décès	3,3	2,8	16,7	16,7	16,7	0	16,7	33,3	0
Acte de mariage	1,7	1,7	33,3	0	33,3	0	33,3	0	0
Légalisation des documents officiels	1,7	1,7	0	33,3	0	33,3	33,3	0	0
Gestion des déchets /assainissement	0,6	0	0	0	0	100	0	0	0
Hygiène et salubrité	0,6	0	0	0	100	0	0	0	0
Aménagement des espaces verts et de loisir	1,7	1,1	0	0	0	33,3	33,3	0	33,3
Transport public	0,6	0,6	100	0	0	0	0	0	0
Eclairage public	1,1	1,1	0	0	0	50	0	50	0
Aménagement des aires de	2,2	2,2	75	0	25	0	0	0	0

jeux									
Authentification des documents	1,1	1,1	0	0	0	50	50	0	0
Informations	1,7	1,1	33,3	0	0	0	33,3	33,3	0

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Le tableau suivant représente les statistiques du jugement porté par les populations sur les délais de traitement des demandes adressées à la commune. Ces statistiques montrent que les délais de traitement des demandes de gestion des déchets sont à l'unanimité jugés trop longs. Par ailleurs, la moitié des ménages trouve également long le traitement des demandes d'aménagement des aires de jeux. Pour les ménages, ces longs délais sont principalement dus l'indisponibilité/absence des personnels, et à la mauvaise organisation des services communaux.

Tableau 3. 27 : Proportion (%) de ménages estimant long les délais de traitement par service

Service communal	Proportion de ménages trouvant long le délai de réalisation du service	Cause du temps long ou très long pour rendre service				
		Personnel indisponible/ absent	Absence de matériel de travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre
Acte de naissance	17,1	16,7	16,7	16,7	33,3	16,7
Acte de décès	33,3	0	50	0	50	0
Gestion des déchets /assainissement	100	100	0	0	0	0
Hygiène et salubrité	100	100	0	0	0	0
Aménagement des espaces verts et de loisir	33,3	0	0	0	100	0

Aménagement des aires de jeux	50	0	50	50	0	0
Informations	66,7	50	0	0	50	0

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

Pour ce qui concerne d'obtenir un service, certains ménages affirment avoir payé un pourboire afin d'obtenir un service dans un délai souhaité. Les services les plus prisés concernés les actes de naissance (11.4%) et l'aménagement des aires de jeux (25%).

Figure 3. 17 : Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir un service communal

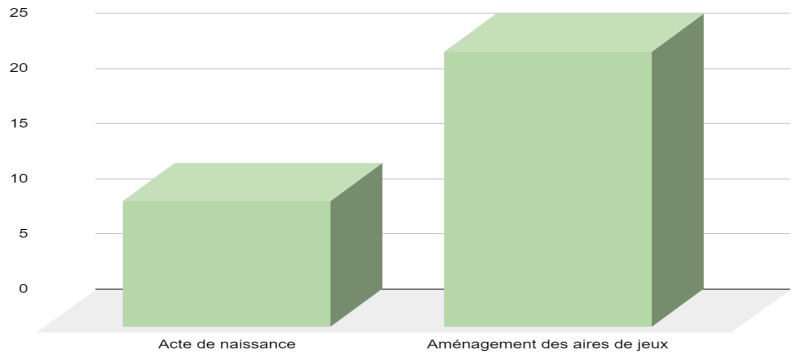

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Cette section présente la proportion de l'engagement citoyenne dans la commune de Bibey. La lecture de la Figure 3.18 révèle que la population rurale est celle qui a le plus d'informations sur les actions programmées de la commune. En effet, 22.7% de la population rurale reconnaissent avoir ces informations, contre 13.3% de la population urbaine. Pour le reste, la population urbaine semble plus impliquée notamment avec un taux d'accompagnement dans les actions de développement de 62% en milieu urbain, contre 45% en zone rurale.

Figure 3. 18 : Proportion (%) de ménages selon la caractérisation des activités de la commune

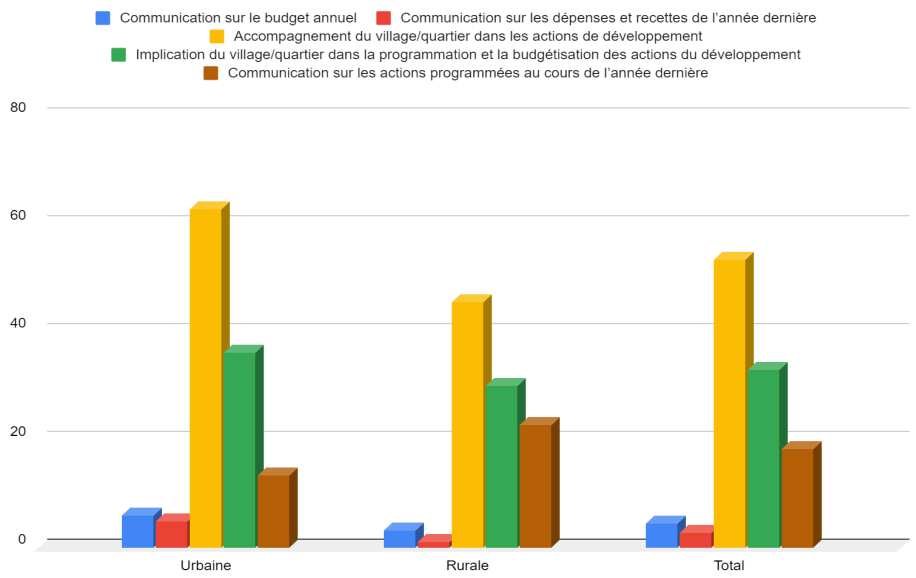

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.5.4 Appréciation des services communaux

L'analyse de la figure 3.19 révèle que le taux d'insatisfaction global des ménages est estimé à 7% pour l'ensemble des strates de résidence. La population rurale est la plus concernée, avec un taux d'insatisfaction de 10.3%, contre 3.6% en zone urbaine. Les populations mécontentes en milieu rural se plaignent surtout de l'absentéisme du personnel, de l'absence d'informations sur la gestion communale et le mauvais accueil. alors que la population urbaine se plaint surtout du manque de professionnalisme.

Figure 3. 19 : Proportion (%) des ménages non satisfaits

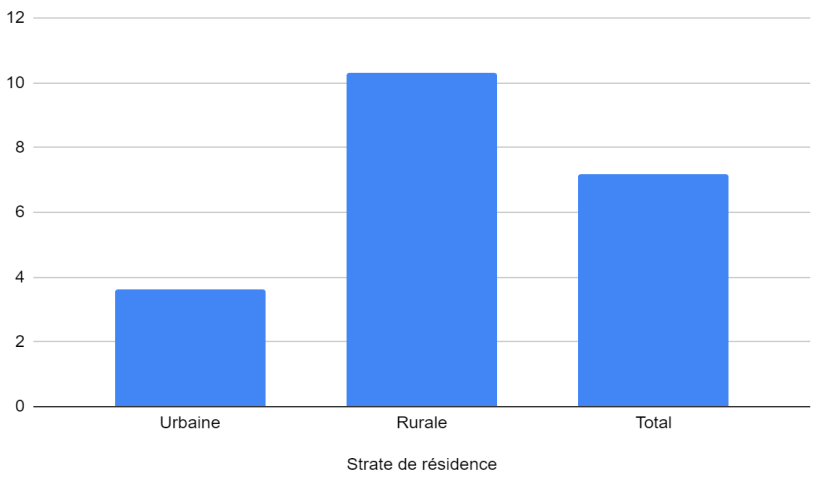

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

Figure 3. 20 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

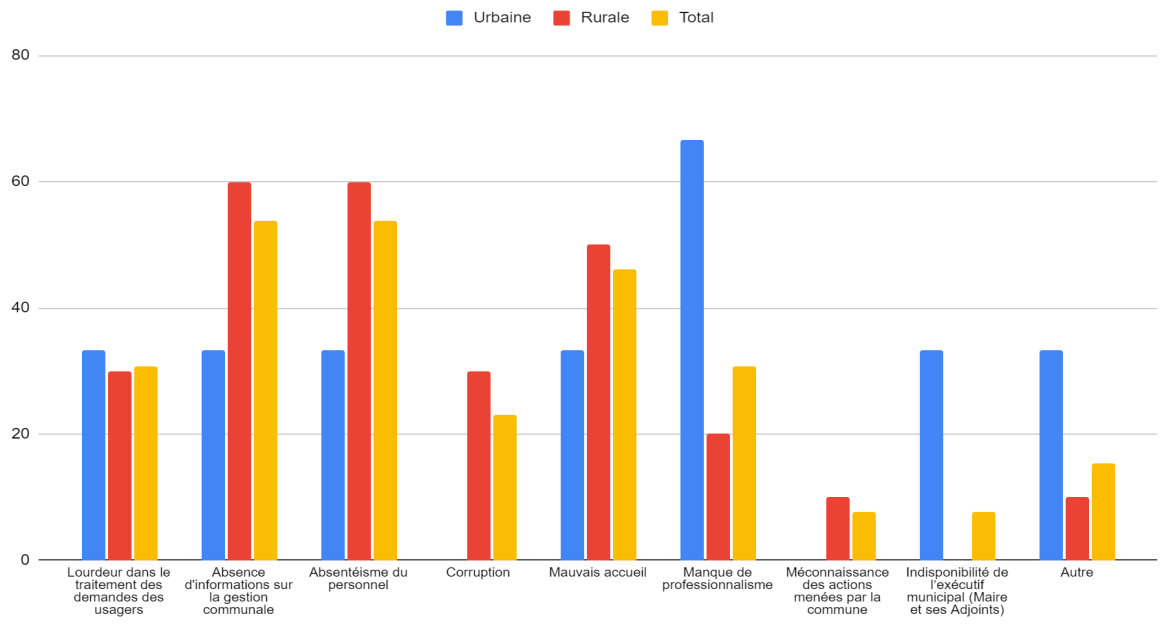

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Le tableau suivant recense les actions suggérées par les populations afin d'améliorer la qualité des services fournis par la commune. Dans l'ensemble, les solutions les plus partagées par les ménages sont la mise en œuvre de solutions endogènes à travers leur participation aux activités communautaires, la contribution à la diffusion des informations communales et l'exploitation des boîtes à suggestion.

Tableau 3. 28 : Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Strate de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :								
	Diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentation et exploitation des boîtes à suggestion	Participation aux activités de la communauté	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune
Urbaine	38,6	28,9	41	12	8,4	4,8	12	14,5	36,1
Rurale	22,7	15,5	62,9	17,5	4,1	3,1	3,1	4,1	21,6
Total	30	21,7	52,8	15	6,1	3,9	7,2	8,9	28,3

Source : Enquête CCAP2, Bibey 2022

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

Le plan d'action pour la mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Bibey a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des solutions endogènes qui nécessite une forte implication des populations à la base.

La participation des citoyens à la planification communautaire, tant publique que privée, s'est rapidement développée au cours des dernières années, au point de devenir une pratique assez courante et souvent louée. A cet effet, la décentralisation et, ce qui est plus parlant, les demandes l'engagement des citoyens, se sont combinées pour faire de la participation des citoyens une exigence essentielle de tout projet urbain.

En effet, la participation de population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins.

L'objectif de ce chapitre est l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la commune de Bibey avec pour objectif de faciliter la mise en œuvre des solutions endogènes ainsi qu'une forte implication des populations à la base.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Être élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Être disponible ;

- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire. Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.
Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invitée à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences. Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

- **Le président :**
- **Le rapporteur :**
- **Les membres** :

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux ;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

Après l'analyse et interprétation des données collectées auprès des chefs des ménages, les axes d'améliorations souhaités par les populations sont dressés dans le tableau ci-dessous.

PLAN D'ACTIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Approvisionnement en eau potable										
Améliorer l'accès à l'eau potable	Augmenter le nombre de points d'eau	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Responsable secteur eau commune	2022	2025	Fiches de contribution pour la construction	56,7%	100 %	Commune de Bibey	Calcul
		Donation du site de construction d'un point d'eau	Responsable secteur eau commune	2022	2025	Nombre d'attestation de donation de sites	15,0%	100 %	Commune de Bibey	Calcul
		Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc.)	Responsable secteur eau commune	2022	2025	Fiche décharge du plaidoyer envoyée	31,1%	100 %	Commune de Bibey	Calcul
	Améliorer de la gestion des points d'eau	Redynamisation/mise en place du COGES	Responsable secteur eau commune	2022	2025	Nombre d'atelier de formations tenus/ PV de formation des COGES	25,0%	41,70 %	Commune de Bibey	Calcul
		Contribution financière à un mécanisme	Responsable secteur	2022	2025	Fiches de contribution	6,7%	41,70 %	Commune de Bibey	Calcul

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	eau commune							
		Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Commune	2022	2025	Nombre d'ateliers de formations tenus / PV de formation COGES	3,3%	41,70 %	Commune de Bibey	Calcul
		Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	COGES	2022	2025	Nombre de PV de Suivi	2,8%	41,70 %	Commune de Bibey	Calcul
		Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	COGES	2022	2025	Fiches de décharge	3,9%	41,70 %	Commune de Bibey	Calcul
	Améliorer de la qualité de l'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Responsable secteur eau Commune	2022	2025	Nombre de PV de réunion	6,1%	21,1 %	Commune de Bibey	Calcul

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau	Commune	2022	2025	Fiche décharge du plaidoyer envoyée	20,0%	21,1 %	Commune de Bibey	Calcul
Santé										
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité	Augmenter le nombre de formations sanitaires	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Fiches décharges plaidoyer envoyé	26,8%	71,40 %	Commune de Bibey	Calcul
		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Fiches décharges plaidoyer envoyé	44,6 %	71,40 %	Commune de Bibey	Calcul
	Etendre/ Réhabiliter/ Equiper les formations sanitaires	Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Nombre de PV de réunion	40,5%	67,90 %	Commune de Bibey	Calcul

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		des formations sanitaires								
		Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Fiches décharges du plaidoyer envoyée	27,4%	67,90 %	Commune de Bibey	Calcul
	Améliorer la gestion des FOSA	L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Représentant chef de district de santé	2022 à 2025		Fiches décharges envoyées	1,8%	46,50 %	Commune de Bibey	Calcul
		L'accueil et la prise en charge des patients	Représentant chef de district de santé	2022 à 2025		Fiches décharges envoyées	4,2%	46,50 %	Commune de Bibey	Nos estimations
		La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Représentant chef de district de santé	2022 à 2025		Fiches décharges envoyées	3,0%	46,50 %	Commune de Bibey	Nos estimations
		Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Représentant chef de district de santé	2022 à 2025		Fiche décharge plaidoyer envoyé	28,6%	46,50 %	Commune de Bibey	Nos estimations

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Représentant chef de district de santé	2022 à 2025		Listes de presence	7,7%	46,50 %	Commune de Bibey	Calcul
		Subvention de la COSA	Commune/ Représentant chef de district de santé	2022 à 2025		Fiche décharge plaidoyer envoyé	1,2%	46,50 %	Commune de Bibey	Calcul
	Réduire les coûts d'accés aux soins de Santé	Le Développement de partenariats publics-privés	Représentant chef de district de santé	2022 à 2025		Fiches de contrat	8,3%	21,40 %	Commune de Bibey	Nos projections
		La négociation des jumelages et intercommunalités	Commune/ Représentant chef de district de santé	2022 à 2025		Fiches de contrat	13,1%	21,40 %	Commune de Bibey	Nos projections
Education										
Améliorer la qualité de l'éducation	Amener les élites locales à s'intéresser davantage au	Sensibilisation des élites à participer aux activités de l'école	APEE Directeurs d'écoles Elites CD	2022 à 2025		- Nombre d'élites sensibilisées - Nombre d'entretiens	4,58%	5,83	Commune de Bibey	Nos projections

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	secteur éducation.		Chefs de villages			réalisés				Calcul
		Sensibilisation des élites à primer les bons enseignants	APEE Directeurs d'écoles Elites CD Chefs de villages				1,25%	5,83		
	Contrôler la présence régulière des enseignants	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Responsable du secteur éducation ou l'inspecteur	2022 à 2025		Rapport des Chefs d'établissements	2,91%	4,29 %	Commune de Bibey	Nos estimations
		Dénonciation des enseignants indélicats	Responsable du secteur éducation ou l'inspecteur	2022 à 2025		Rapport des Chefs d'établissements	1,38%	4,29 %	Commune de Bibey	Nos projections
	Renforcer la gestion financière au	Diffusion des comptes rendus de la gestion de l'APEE	APEE Directeurs d'écoles	2022 à 2025		Rapport des Chefs d'établissements	0,69%	2,07 %	Commune de Bibey	Nos projections

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	sein des établissements scolaires	Acquittement des cotisations	APEE Directeurs d'écoles	2022 à 2025		Rapport des Chefs d'établissements	0,83%	2,07 %	Commune de Bibey	Nos estimations
		Diffusion des bonnes pratiques	APEE Directeurs d'écoles	2022 à 2025		Rapport des Chefs d'établissements	0,55%	2,07 %	Commune de Bibey	Nos estimations
	Renforcer les relations au sein des établissements scolaires	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Elites Chefs des villages/ Quartiers	2022 à 2025		Tableaux des besoins générés	0,97%	2,77 %	Commune de Bibey	Nos estimations
		Renforcement des relations parents-enseignants	Elites Chefs des villages/ Quartiers	2022 à 2025		Tableaux des besoins générés	1,80%	2,77 %	Commune de Bibey	Nos estimations
Services Communaux										
Augmenter l'accès aux services communaux	Améliorer le niveau de participation des ménages aux actions	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Maire SG Conseillers Municipaux	2022 à 2025		Nombre de plaidoyers réalisés.	21,66%	93,31 %	Commune de Bibey	Nos projections

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	de la commune		CC							
		Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Maire CCD SG Conseillers Municipaux CC	2022 à 2025		Rapports d'activités	52,77%	93,31 %	Commune de Bibey	Nos projections
		Consultation du babillard de la commune	Maire CCD SG Conseillers Municipaux CC	2022 à 2025		Nombre de personnes consultant journalièrement le babillard	15%	93,31 %	Commune de Bibey	Nos projections
		Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Maire CCD SG Conseillers Municipaux CC	2022 à 2025		Nombre de personnes à l'écoute	3,88%	93,31 %	Commune de Bibey	Nos projections

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	Améliorer le niveau de sensibilisation auprès des ménages	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Commune	2022 à 2025		Nombre de personnes sensibilisées	30%	80,54 %	Commune de Bibey	Nos projections
		Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Commune	2022 à 2025		Nombre de personnes sensibilisées	12,04%	80,54 %	Commune de Bibey	Nos projections
		Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Commune	2022 à 2025		Nombre de personnes sensibilisées	14,45%	80,54 %	Commune de Bibey	Nos projections
		Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Commune	2022 à 2025		Nombre de personnes sensibilisées	6,11%	80,54 %	Commune de Bibey	Nos projections
		Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Commune	2022 à 2025		Rapports de réunion	28,33%	80,54 %	Commune de Bibey	Nos projections

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Cette étude initiée par le PNDP, avait pour objectif de capter la perception de la satisfaction des populations sur l'offre des services publics dans quatre secteurs : hydraulique, santé, éducation et services communaux. Pour ce fait, l'opération ScoreCard sous l'égide de l'OSC ASW a été menée dans la commune de Bibey. Bien que ces services soient globalement appréciés par la population de la municipalité, les habitants de la communauté ont encore des attentes quant à l'amélioration de ces services. En accord avec ces attentes, l'ASW a mis en place les recommandations suivantes pour chacun de ces secteurs.

Secteur de l'hydraulique

L'augmentation du nombre de points d'eau disponible dans la communauté afin d'améliorer le système d'approvisionnement en eau portable au sein de la commune ; l'amélioration de la gestion des points d'eau ; l'amélioration de la qualité de l'eau. Ceci passe par les plaidoyers auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc.) ; la redynamisation/mise en place des COGES ; la contribution financière des mécanismes communautaires de gestion et maintenance du point d'eau ; l'encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES ; le suivi de la production des comptes rendus sur la gestion du point d'eau par les COGES ; la facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance des points d'eau ; la participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité ; et la participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau.

Secteur de la santé

L'augmentation du nombre de formations sanitaires ; la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires ; l'amélioration de la gestion des FOSA ; la réduction les coûts d'accès aux soins de Santé. La réalisation de ces attentes passe par : les Plaidoyers pour le respect des normes sectorielles ; les plaidoyers auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires ; les plaidoyers auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires ; les plaidoyers auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires ; l'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements ; l'accueil et la prise en charge des patients ; la maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière ; les plaidoyers pour l'affectation du

personnel ; le contrôle et la vérification de la présence effective du personnel médical ; les subvention de la COSA ; et le Développement de partenariats publics-privés.

Secteur de l'éducation

Intéresser davantage les élites locales dans le secteur de l'éducation ; contrôler la présence régulière des enseignants ; renforcer la gestion financière au sein des établissements scolaires ; renforcer les relations au sein des établissements scolaires ; dénoncer des enseignants indélicats ; diffuser des comptes rendus de la gestion de l'APEE ; diffuser des bonnes pratiques éducatives ; renforcer la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE ; et de renforcer les relations parents-enseignants.

Services communaux

Améliorer le niveau de participation des ménages aux actions de la commune ; améliorer le niveau de sensibilisation auprès des ménages ; alimentation et exploitation des boîtes à suggestion ; participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) ; consultation du babillard de la commune ; suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires ; contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté ; sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires ; adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires ; animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires ; participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune.

BIBLIOGRAPHIE

Martínez-Vázquez, J., Lago-Peñas, S., & Sacchi, A. (2017). The impact of fiscal decentralization: A survey. *Journal of Economic Surveys*, *31*(4), 1095-1129.

République du Cameroun, 2004a Loi n° 2004/17 du 22 juillet 2004 portant sur l'orientation de la décentralisation.

République du Cameroun, 2004b Loi n° 2004/18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes

République du Cameroun, 2004c Loi n° 2004/19 du juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions

République du Cameroun, 2019 Loi n°2019/024 portant code général des collectivités territoriales décentralisées

Plan communal de développement de BIBEY

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	⌊_⌋⌊_⌋
S1Q02	Département _____	⌊_⌋⌊_⌋
S1Q03	Lot de Communes _____	⌊_⌋⌊_⌋
S1Q04	Commune _____	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
S1Q07	Votre commune connait-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	⌊_⌋
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres_____	⌊_⌋
S1Q09	Téléphone du répondant _____	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	⌊_⌋⌊_⌋/⌊_⌋⌊_⌋/⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	⌊_⌋⌊_⌋/⌊_⌋⌊_⌋/⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X _____Y_____Z_____	⌊_⌋
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	⌊_⌋

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
B. Puits avec pompe électrique	⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
C. Forages avec pompe à motricité humaine	⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
D. Forage avec pompe électrique	⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
E. Borne-fontaine	⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
F. Source	⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
G. Réseau d'adduction d'eau communal	⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋	⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable			
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	☐		
S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		☐☐☐
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3		☐
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	☐
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	☐
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	☐
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	☐
		X. Autres (à préciser) _____	☐

Section 3 : Services communaux			
Nature du service	**S3Q01 :** Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q02 :** Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q03 :** Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	☐	☐	☐☐
B. Délivrance des documents d'urbanisme	☐	☐	☐☐
C. Aménagement des voiries	☐	☐	☐☐
D. Gestion des déchets / Assainissement	☐	☐	☐☐
E. Légalisation des documents	☐	☐	☐☐
F. Authentification des documents	☐	☐	☐☐
G. Hygiène et salubrité	☐		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	☐		
I. Aménagement des aires de jeux	☐		
J. Eclairage public	☐		
K. Transport public	☐		
L. Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	☐		
X. Autres (à préciser) _____	☐		

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y_____ Z_____	|__|
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires										
Type de formations sanitaires	***S2Q01 :*** la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q02 :*** Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	***S2Q03 :*** Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	***S2Q04 :*** Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	***S2Q05 :*** La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q06 :*** En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser)
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	⎵	⎵⎵⎵⎵	⎵⎵⎵⎵	⎵⎵⎵⎵	⎵	⎵	⎵	⎵	⎵	⎵
B. Centre Médical d'Arrondissement	⎵	⎵⎵⎵⎵	⎵⎵⎵⎵	⎵⎵⎵⎵	⎵	⎵	⎵	⎵	⎵	⎵
C. Hôpital de district	⎵	⎵⎵⎵⎵	⎵⎵⎵⎵	⎵⎵⎵⎵	⎵	⎵	⎵	⎵	⎵	⎵
D. Hôpital régional	⎵	⎵⎵⎵⎵	⎵⎵⎵⎵	⎵⎵⎵⎵	⎵	⎵	⎵	⎵	⎵	⎵
E. Hôpital de référence										
F. Formation sanitaire privée	⎵	⎵⎵⎵⎵	⎵⎵⎵⎵	⎵⎵⎵⎵	⎵	⎵	⎵	⎵	⎵	⎵
X. Autres (à préciser) _____	⎵	⎵⎵⎵⎵	⎵⎵⎵⎵	⎵⎵⎵⎵	⎵	⎵	⎵	⎵	⎵	⎵
S2Q07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non					⎵				
S2Q08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non. Si oui, fin du questionnaire					⎵				
S2Q09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requises ?					⎵⎵⎵				

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification

S1Q01 Région _____ |__|__|
S1Q02 Département _____ |__|__|
S1Q03 Lot de Communes _____ |__|__|
S1Q04 Commune _____ |__|__|__|
S1Q05 Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____ |__|
S1Q06 Téléphone du répondant _____ |__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07 Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08 Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09 Nom du superviseur communal _____
S1Q10 Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y_____ Z_____ |__|
S1Q11 Résultat de la collecte _____ |__|
1=Enquête complète 3=Refus
2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent
6=Autres (à préciser)
S1Q12 Appréciation de la qualité de l'enquête : |__|
1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires

Cycle	**S2Q01 :** Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	**S2Q02 :** Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	**S2Q03 :** Combien d'écoles compte effectivement la commune dans le cycle ?	**S2Q04 :** Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	**S2Q05 :** Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelles dans le cycle ?	**S2Q06 :** Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle ?
Maternel	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Cycle	**Ordre d'enseignement**	**S2Q07 :** Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	**S2Q08 :** Combien d'écoles compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q09 :** Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q10 :** Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » du cycle ?
Maternel	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires					
Primaire	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?	|__|__|__|__|
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?	|__|__|__|__|

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Section 1 : Identification

S1Q01 Région _____ |__|__|
S1Q02 Département _____ |__|__|
S1Q03 Lot de Communes _____ |__|__|
S1Q04 Commune _____ |__|__|__|
S1Q05 Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____ |__|
S1Q06 Téléphone du répondant _____ |__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07 Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08 Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09 Nom du superviseur communal _____
S1Q10 Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y_____ Z_____ |__|
S1Q11 Résultat de la collecte _____ .....|__|
1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser)
2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent
S1Q12 Appréciation de la qualité de l'enquête : |__|
1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires

Ordre d'enseignement	**S2Q01 :** Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	**S2Q02 :** Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q03 :** Combien d'établissements du secondaire dans la Commune sont non opérationnels dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q04 :** Combien d'établissements du secondaire dans la Commune disposent de salles de classe en matériaux définitifs dans l' « ordre d'enseignement » ?
A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09	|__|
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de la commune dans les enseignements secondaires ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?	|__|__|__|__|
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et second cycle) ?	|__|__|__|
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non	|__||__|__|__|__|

1/1

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Commune _____	|__|__|__|
S1Q04	Lot de communes _____	|__|__|
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	|__|__|
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	|__|
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	|__|__|__|
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	|__|__|
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X_____Y_____Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage_____	
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q12	Nom de l'enquêté _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	|__|
S1Q14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	|__|__|
S1Q16	Téléphone de l'enquêté _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q20	Nom du superviseur communal _____	
S1Q21	Résultat de la collecte _____ 01=Enquête complète 04=Absence d'un répondant compétent 02=Enquête incomplète 05=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 03=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	|__|__|
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

CODES S1Q13

1 = Chef de Ménage
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage
3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)
4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)
5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
7= Domestique

Section II. EAU POTABLE

S2Q01	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre		1=oui 2=non 8=NSP
		A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section III. SANTE			
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		|__|
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires	
		A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	|__| |__|
		B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes	
		B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	|__| |__|
		C. Amélioration de la gestion des FOSA	
		C1. La redynamisation du COSA/COGE C2. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements C3. L'accueil et la prise en charge des patients C4. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière C5. Plaidoyer pour l'affectation du personnel C6. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
		D. Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
		D1. Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités X. Autres à préciser	|__| |__| |__| |__|

Section IV. EDUCATION					
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.				|__|__|
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans		_____	_____	_____	_____
S4Q02	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1er cycle 4 = Secondaire 2ème cycle 5 = Professionnelle	|__|	|__|	|__|	|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section II. EAU POTABLE			
	village/quartier ?	B. Puits avec pompe électrique C. Puits à ciel ouvert D.Forage avec pompe à motricité humaine E.Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G.Source H. Marre I.Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable (CAMWATER) K.Rivière X. Autres-à préciser)_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 ⟶ S2Q18		|__|
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 01= Puits avec pompe à motricité humaine 04=Forages avec pompe à motricité humaine 02= Puits avec pompe électrique 03 = Puits à ciel ouvert 06 =Source 07 . = Rivière 04 =Forage avec pompe électrique 08=Adduction en eau potable 09 = Borne-fontaine 10 =Marre		|__|__|
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui ⟶ S2Q07		|__|
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		|__|
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune	|__|
		B=Etat	|__|
		C=Une élite	|__|
		D=Le comité de gestion du point d'eau	|__|
		E=Chef de village/quartier	|__|
		F=CAMWATER/SNEC/CDE	|__|
		H = Ne sait pas	|__|
		X=Autres partenaires : _____	|__|
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	|__| |__| |__| |__| |__|
Si S2Q08 = A	***S2Q08a***	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	|__|
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	|__| |__|__|
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	|__|__|__|__|__|
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		|__| |__|__|__|
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		|__|__|__|
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		|__|__|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section II. EAU POTABLE			
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		|__|
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois …3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		|__||__||__|
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ S2Q18		|__|
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 ⟶ S2Q18		|__|
S2Q17c	Si vous avez-eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		|__||__||__|
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ S2Q20.		|__|
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire A2 Donation du site de construction d'un point d'eau A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	|__| |__| |__|
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	|__| |__| |__| |__| |__|
		C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	
		C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	|__| |__|
		X. Autres à préciser _____	|__|

Section III. SANTE			
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP	
		A. Centre de santé intégrée B. Centre Médical d'Arrondissement C. Hôpital de district	|__| |__| |__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section III. SANTE			
		D. Hôpital régional E. Hôpital de référence F. Formation de santé privé X. Autres (à préciser)	|__| |__| |__| |__|
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		|__|
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	|__|
		B. Coût	|__|
		C. Accueil	|__|
		D. Qualité des soins	|__|
		E. Disponibilité du personnel	|__|
		F. Disponibilité de médicaments	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		|__|
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		|__|
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		|__||__|__|
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		|__||__|__|__|
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
		A. ciseaux	|__|
		B. Seringues	|__|
		C. Alcool	|__|
		D. Coton	|__|
		E. Bétadine	|__|
		F. Thermomètre	|__|
		G. tensiomètre	|__|
		H. Balance	|__|
		I. Gants	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation X. Autres à Préciser :_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		|__||__||__||__||__||__|
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible		|__|
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturage, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		|__|
S3Q10	Existe-t –il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP **Si non → S3Q12**		|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section III. SANTE			
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		|__|
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires	
		A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	|__| |__|
		B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes	
		B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	|__| |__|
		C. Amélioration de la gestion des FOSA	
		C1. La redynamisation du COSA/COGE C2. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements C3. L'accueil et la prise en charge des patients C4. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière C5. Plaidoyer pour l'affectation du personnel C6. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
		D. Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
		D1. Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités X. Autres à préciser	|__| |__| |__| |__|

Section IV. EDUCATION					
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.				|__|__|
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans		_____	_____	_____	_____
S4Q02	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1er cycle 4 = Secondaire 2ème cycle 5 = Professionnelle	|__|	|__|	|__|	|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section IV. EDUCATION						
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	|__|	|__|	|__|	|__|
		Coût	|__|	|__|	|__|	|__|
		Qualité de l'éducation	|__|	|__|	|__|	|__|
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement public « Nom du cycle » d'enseignement public ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	|__|
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire du cycle (nom du cycle) que fréquente votre enfant ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km		|__|N|__|__|__|	|__|N|__|__|__|	|__|N|__|__|__|	|__|N|__|__|__|
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures		|__|N|__|__|__|	|__|N|__|__|__|	|__|N|__|__|__|	|__|N|__|__|__|
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il un cycle complet ? (Distinguer le premier cycle du second cycle) 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__| |__|	

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section IV. EDUCATION					
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				|_|
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	|_|	|_|	|_|	|_|
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	|_|	|_|	|_|	|_|
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	|_|	|_|		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage est scolarisés dans le (nom du cycle) ?	|_|_|_|	|_|_|_|	|_|_|_|	|_|_|_|
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	|_|	|_|	|_|	|_|
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	|_|	|_|	|_|	
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	|_|	|_|	|_|	
	B. Durée	|_|	|_|	|_|	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	|_|	|_|	|_|	
	D. Non reddition des comptes	|_|	|_|	|_|	
	X. Autres (à préciser)	|_|	|_|	|_|	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom	Inscription --------- (en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)
		APEE ---------- (en FCFA)	APEE ---------(en FCFA)	APEE ---------(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section IV. EDUCATION					
	du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Autres frais ---------(en FCFA)	Autres frais ---------(en FCFA)	Autres frais ---------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)
		Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles --------	Total des frais exigibles ---------	Total des frais exigibles ----------
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ?				
	A. L'APEE	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋
	B. Le Maire (Commune)	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋
	C. Une organisation du village	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋
	D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋
	E. Les Elites	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋
	X. Autres partenaires (à préciser) _____	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ ***S4Q24a***	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles)				
	Autre raison ?				
	A. Eloignement de l'établissement	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋
	B. Insuffisance de salles de classe	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋
	C. Insuffisance d'équipements	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋
	D. Insuffisance des écoles	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋	⌊_⌋

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section IV. EDUCATION					
	E. Manquements liés au Personnel				
	E1. Assiduité,	☐	☐	☐	☐
	E2. Ponctualité	☐	☐	☐	☐
	E3. Qualité des enseignements	☐	☐	☐	☐
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	☐	☐	☐	☐
	G. Mauvais résultats	☐	☐	☐	☐
	H. Coûts élevés de la scolarité	☐	☐	☐	☐
	X. Autres à préciser	☐	☐	☐	☐
S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles	☐	☐	☐	☐
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	☐	☐	☐	☐
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	☐	☐	☐	☐
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	☐	☐	☐	☐
	E. Formation des enseignants	☐	☐	☐	☐
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	☐	☐	☐	☐
	X. Autres (à préciser) _____	☐	☐	☐	☐
S4Q24b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	☐	☐	☐	☐
	B. Prime aux bons enseignants	☐	☐	☐	☐
	C. Dénonciation des enseignants indélicats	☐	☐	☐	☐
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	☐	☐	☐	☐
	E. Acquittement des cotisations	☐	☐	☐	☐
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	H. Diffusion des bonnes pratiques	☐	☐	☐	☐
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	☐	☐	☐	☐
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐

Section V. SERVICES COMMUNAUX

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section V. SERVICES COMMUNAUX

Services communaux ↓	***S5Q01*** Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis ……. ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	***S5Q02*** Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	***S5Q03*** Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 2 =heures, 3 = jour, 4 = semaine, 5 = mois, *Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a Si autre réponse, passer directement à S5Q04*	***S5Q03a*** Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	***S5Q04*** Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si S5Q04=1* → *S5Q06*	***S5Q05*** Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	***S5Q06*** Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de décès	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de mariage	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Légalisation des documents officiels	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Délivrance des documents d'Urbanisme	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Gestion des déchets /assainissement	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Hygiène et salubrité	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des espaces verts et de loisir	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Transport public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Eclairage public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des aires de jeux	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certificat de domicile	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Validation des plans de localisation	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Authentification des documents	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Informations	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	
Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|

S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section V. SERVICES COMMUNAUX			
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		⌊__⌋
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		⌊__⌋
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		⌊__⌋
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		⌊__⌋
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		⌊__⌋
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14		⌊__⌋
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non information des populations de la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel C2. Corruption C3. Mauvais accueil C4. Manque de professionnalisme D Méconnaissance des actions menées par la commune E Manque de confiance envers l'exécutif municipal F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____	⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) D. Consultation du babillard de la commune H. Interventions dans les radios communautaires H1 Animation des tranches d'antenne H2 Suivi des tranches horaires dédiées H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées H4 Adhésion à des groupes d'écoute I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune X. Autres (à préciser) : _____	⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋ ⌊__⌋

Observations sur l'enquête

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org